

Contrat territorial du Grand Albigeois

2019 ► 2021



Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019



ID : 081-248100737-20190412-ANNEXE2019_025-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : DUREE	5
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE DU GRAND ALBIGEOIS SUR LA PERIODE 2015-2017 ...	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS	6
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE	6
4.2 LES SCHEMAS TERRITORIAUX EN VIGUEUR OU EN COURS D'ELABORATION	10
4.3 CONTRATS EN COURS	12
ARTICLE 5 : PROJET D'AGGLOMERATION ACTUALISÉ ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION VIS A VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS.....	16
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE.....	17
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS.....	18
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS	21
ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND ALBIGEOIS PARTAGEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET LA REGION OCCITANIE	25
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE	25
6.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE.....	26
ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	28
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	31
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	33
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	33
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS	34
ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION	35
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....	35
ANNEXES.....	37

Entre,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 09/04/2019,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 décidant la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn pour la période 2018-2020 et inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Tarn des:

- 9 février 2018 approuvant la charte départementale de solidarité avec les territoires,
- 13 avril 2018 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention territoriale d'exercice concerté à intervenir avec la Région,
- XXX approuvant le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2019-2021 du Grand Albigeois

Vu les délibérations du Conseil Régional Occitanie n° CP/2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 et n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n°xxx du Conseil Régional Occitanie en date du xxx, ...

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2019-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales et départementales**.

Ce contrat repose sur trois grands piliers : le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région Occitanie et le Département du Tarn conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le Grand Albigeois, le Département du Tarn et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** du bassin de vie du Grand Albigeois;
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets**

prioritaires et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional;

- **accompagner et fortifier l'offre de services** et **l'attractivité** de l'agglomération albigeoise dans plusieurs domaines tels que le développement économique et la qualité de vie.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2019-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **Programmes Opérationnels**.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE DU GRAND ALBIGEOIS SUR LA PERIODE 2015-2017

Dans la continuité des précédents contrats d'agglomération conclus entre la Région Midi-Pyrénées, le Département du Tarn et le Grand Albigeois, de nombreux projets structurants ont abouti ces dernières années.

Les réalisations en termes de développement des structures d'accueil d'enseignement supérieur et de recherche, de développement économique et de soutien à la mobilité ou encore celles relevant de l'aménagement du territoire et des compétences partagées relatives au sport, à la culture et au tourisme ont permis d'entretenir et de soutenir la dynamique du territoire albigeois.

Sur la seule période 2015-2017, ce sont ainsi 26 projets représentant un coût total d'investissements de 26,5 millions d'euros hors taxes qui ont été soutenus dans le cadre du Contrat Régional Unique 2015-2017 du Grand Albigeois.

Des projets structurants, tels que les suivants cités à titre d'exemple, ont été soutenus par la Région (montants Hors Taxes) :

- ❖ **Aménagement du centre bourg de Castelnau-de-Levis** (MO : communauté d'agglomération de l'Albigeois) : coût 1 351 442€ ; Région : 109 752€ (8%) ; Département : 106 269€ (8%) ; Etat : 137 250€ (10%)
- ❖ **Rénovation bâtiment A et bâtiments de la garde du campus d'Albi** (MO : Syndicat Mixte SUP'ALBI TARN) : coût 1 935 600 € ; Région 280 000€ (14.5%) et FEDER PO 2014-2020 sollicité (OS8) 700 000€ ; Département et Communauté d'Agglomération de l'Albigeois 150 000€ chacun (8%) ; Syndicat Mixte 280 000€ en apport TVA ; Etat 375 600€
- ❖ **Construction de la salle multisport de Lescure d'Albigeois** (MO : commune de Lescure d'Albigeois) : coût 3 000 000€ ; Etat 900 000€ (30%) ; Région 450 000€ (15%) ; Département 400 000€ (13,3%)
- ❖ **Rénovation, aménagement et mises aux normes de l'Office du Tourisme d'Albi** (MO : Office du Tourisme d'Albi) : coût 589 000€ ; Région 175 700€ (30%) ; Département 120 000€ (20%)

Le partenariat de projet noué entre l'agglomération du Grand Albigeois et ses communes membres, la Région Occitanie et le Département du Tarn a ainsi permis la concrétisation de projets répondant à des objectifs partagés.

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGOIS

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE

Le Grand Albigeois, territoire en évolution constante depuis 2003 et pôle d'équilibre structurant du nord-est toulousain

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée début 2003 par transformation de deux communautés de communes. A la suite de la création d'une commune nouvelle entre Puygouzon et Labastide-Dénat, elle se compose aujourd'hui de 16 communes : Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès et Terssac.

Elle forme un ensemble territorial homogène constitué d'Albi et des communes de sa couronne et un bassin de vie de 82 050 habitants (84 990 habitants en population totale 2015). Sur la période 2010-2015, le taux de croissance démographique annuel moyen de s'établit à +0.5%, l'accroissement de population ayant bénéficié à toutes les communes du territoire. Cette dynamique démographique n'est pas portée par le solde naturel mais par un solde migratoire positif, reflet de l'attractivité du territoire.

La superficie de l'agglomération est de 208 km². La densité de la population est d'environ 400 habitants/km², ce qui est relativement élevé au regard des agglomérations comparables.

- » 16 COMMUNES*
- » 84 990 HABITANTS**
- » 208 KM²



* 16 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 avec la création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion des communes de Puygouzon et Labastide-Dénat.
** En vigueur au 1^{er} janvier 2018 (recensement 2015). Source INSEE.

Préfecture du Tarn, 1^{er} pôle d'attractivité du département du Tarn, le Grand Albigeois bénéficie d'une position géographique centrale de l'Albigeois au sein de la grande région Occitanie.

Depuis 1975, la **croissance démographique** est continue (+13%) et exclusivement due à un **solde migratoire positif depuis 1990**. Cette croissance démographique de l'Albigeois s'est ralentie ces dernières années pour atteindre +0.6%/an entre 1990 et 2007 et +0.4%/an entre 2007 et 2012. Le poids de la ville centre dans la démographie du Grand Albigeois a progressivement décliné (de 71% en 1975 à 61% en 2014) en lien avec l'expansion plus importante des zones péri-urbaines de l'agglomération.

A l'image de l'évolution démographique du territoire français, la démographie du territoire est marquée par un **relatif vieillissement** de la population (30% des habitants du Grand Albigeois ont +65 ans en 2014, contre 25% en 1999), contrebalancé néanmoins en partie par la présence d'une population étudiante importante (la tranche d'âge 20-25 ans est sur-représentée par rapport à la moyenne régionale). Le Grand Albigeois bénéficie en effet d'une **population étudiante significativement importante et en constante progression** : +30% soit +2 000 étudiants en 10 ans. Avec plus de 6 000 étudiants, l'Albigeois représente le 5^{ième} pôle ESRI de la région Occitanie et se positionne comme un site de proximité intermédiaire concourant à l'aménagement équilibré du territoire régional.

Le nombre relativement important d'étudiants et le vieillissement de la population font apparaître un creux démographique sur les tranches d'âge 25-40 ans : il existe donc un enjeu fort à maintenir les étudiants et attirer de jeunes actifs sur le territoire albigeois, tel qu'identifié dans le projet de territoire **Grand Albigeois CAP 2030**.

Ce projet de territoire pose également le développement économique comme axe d'intervention prioritaire.

Le **tissu économique** albigeois est composé essentiellement de PME, seules 1,4% des entreprises comptent plus de 50 salariés (source INSEE-CLAP - 2014). L'entreprise privée la plus importante (VOA) comptait moins de 330 salariés fin 2015. L'Albigeois se caractérise également par la prédominance des centres de décisions locaux : 82% des établissements albigeois sont ainsi dits « principaux ».

L'Albigeois est un territoire assez marqué par le poids des services, fin 2017, 44% des salariés travaillaient dans les services, 28% dans le commerce et 28% dans l'industrie. Les effectifs de l'industrie ont toutefois progressé de 3% en 3 ans, chiffre qui ne prend par ailleurs pas en compte les créations d'emplois dans le secteur des « services à l'industrie ». Parmi les emplois du secteur tertiaire un nombre important d'entre eux est lié aux secteurs de la santé et de l'action sociale : ces secteurs représentaient 14% des emplois totaux du territoire en 2014, soit une augmentation de +10% entre 2009 et 2014.

Les activités présentiels représentent près de 75% des emplois de l'albigeois (contre un peu moins de 70% en moyenne dans la Région Occitanie), ce qui constitue un atout pour le territoire dans la mesure où ces emplois se positionnant donc au plus près de la demande sont moins sujets que d'autres à d'éventuelles délocalisations.

L'Albigeois se caractérise enfin par un dynamisme entrepreneurial certain : +611 créations en 2016, dont 5.6% dans l'industrie. Sur cette même année, le volume de création d'entreprise est sensiblement plus élevé en Albigeois que dans les autres agglomérations similaires (295 pour Cahors, 77 pour Castres, 340 pour Rodez, 527 pour Tarbes).

Le pôle d'emploi de l'agglomération albigeoise est attractif : 1 emploi sur 3 est occupé par un actif habitant hors de l'agglomération, alors que seul 1 actif occupé sur 5 quitte le territoire pour aller travailler. Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est de 1.26 à l'échelle du territoire (source INSEE - recensement 2014), donnée qui traduit le dynamisme de l'Albigeois et caractérise son niveau d'attractivité pour les territoires avoisinants.

La dynamique de recrutement est plus intense sur l'Albigeois que dans toutes les autres agglomérations de l'ouest de la région Occitanie (périmètre de l'ex-Midi-Pyrénées), à l'exception de

Toulouse métropole et du Sicoval. En 2014, 27 385 contrats d'embauche, dont plus de 8 000 contrats de longue durée, ont été signés alors que les autres agglomérations (hors Toulouse) n'ont pas dépassé le seuil des 22 000 contrats. Le nombre d'emplois était de 36 902 en 2014 (dont 87% salariés), ce qui place l'Albigeois comme deuxième agglomération de l'ouest de la Région Occitanie hors métropole toulousaine.

Avec 10,2% au 1^{er} trimestre 2017, le taux de chômage mesuré à l'échelle de la zone d'emploi de l'albigeois est plus faible que dans les autres villes moyennes comparables de l'ouest de la région Occitanie, à l'exception de Rodez. Selon l'INSEE, le taux de chômage a atteint son maximum fin 2014 et est en décroissance depuis.

Cette situation économique générale plutôt positive masque cependant **des disparités de revenu importantes** au sein du territoire. Ainsi 15% des ménages albigeois vivent en dessous du seuil de pauvreté¹, ce taux passant à 35% pour les familles monoparentales². En ce qui concerne plus spécifiquement les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce taux atteint 65% au sein du quartier Cantepau, 53% au sein du quartier Lapanouse et 42% au sein du quartier Veyrière-Rayssac³. La situation socio-économique du quartier Cantepau est particulièrement préoccupante, ce qui justifie l'attention spécifique qui est portée à ce quartier inscrit dans la politique de renouvellement urbain et classé quartier prioritaire de la ville d'intérêt régional. Le quartier Pratviel- Les Rosiers- La Mouyssetié situé sur la commune de Saint Juéry, intégré au contrat de ville du Grand Albigeois 2015-2020 en qualité de « quartier en veille active », nécessite également une attention soutenue.

L'attractivité économique de l'Albigeois repose notamment sur **l'accessibilité du territoire** pour les entreprises et les actifs. L'agglomération s'est mobilisée dès sa création pour permettre une connexion efficace des espaces économiques à la métropole toulousaine (achèvement du doublement de la rocade en 2015). Cette armature routière doit faire l'objet dans les prochaines années d'une amélioration importante de l'entrée sud d'agglomération (RD612 axe Albi-Castres) ainsi que de travaux sur l'axe Albi – Lyon (sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois notamment). La réalisation d'un nouveau franchissement de la rivière Tarn est également à l'étude.

L'accessibilité du territoire repose également sur ses infrastructures ferroviaires. Elles ont bénéficié de travaux d'ampleur sur la gare Albi ville, dont les performances en termes de services seront encore accrues avec la création d'un pôle d'échange multimodal à Albi.

Pour permettre de répondre aux enjeux de mobilité du territoire, le pôle d'échanges multimodal projeté suppose que l'accessibilité de l'Albigeois par le réseau ferré soit renforcée et bien connecté à la métropole toulousaine en particulier dans la perspective de la ligne LGV Bordeaux-Toulouse tel que projetée.

En termes de desserte aérienne, l'accessibilité du territoire est étroitement liée à l'aéroport international de Blagnac tandis que les autres aéroports régionaux (Castres, Rodez et Carcassonne notamment) s'inscrivent dans une logique complémentaire en offrant des alternatives ciblées pour certaines liaisons à bas coût. Le territoire est également doté d'un aérodrome qui conforte l'activité de tourisme d'affaires et de congrès en développement (activité liée aux loisirs aériens et aux vols privés).

¹ Le seuil de pauvreté est défini ici comme égal à 60% du revenu médian métropolitain (définition INSEE).

² Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2014.

³ Source : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal 2013

Le territoire reste également très attaché à ses animations et festivités populaires qui irriguent toutes les communes, parmi ses événements à forte notoriété figure notamment le carnaval d'Albi ou le festival Bol d'Airs de Puygouzon qui attirent chaque année de nombreux visiteurs des territoires voisins.

Le Grand Albigeois est aussi **terre de tradition sportive** : rugby, sport mécanique, football féminin, sauvetage sportif, course à pied, motocross... Le territoire dispose d'équipements sportifs structurants permettant d'accueillir des événements sportifs de niveau national et international, tels que tout récemment les championnats de France d'athlétisme qui se sont tenus au stadium d'Albi.

La **rivière Tarn** constitue enfin un élément essentiel du paysage du Grand Albigeois qui y porte une attention particulière, notamment au travers de requalification des berges ou d'aménagement de zones de loisirs pour en permettre le plus large accès. D'une manière générale, l'environnement préservé de l'albigeois participe d'un cadre de vie apaisé.

4.2 LES SCHEMAS TERRITORIAUX EN VIGUEUR OU EN COURS D'ELABORATION

Le présent contrat territorial s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des schémas territoriaux dans lesquels le Grand Albigeois s'est engagé, et a l'ambition de concourir à leur mise en œuvre.

❖ *Projet de territoire Grand Albigeois CAP 2030 et sa déclinaison économique Cap Agglo Business*

Le projet de territoire *Grand Albigeois CAP 2030*, approuvé en avril 2016, est un document de stratégie portant une vision de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de trois thématiques centrales:

- Affirmer le développement et le soutien à l'économie au cœur de l'action collective du territoire;
- Fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable ;
- Décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie l'objectif de croissance de la population pour atteindre les 100 000 habitants à l'horizon 2030.

Le programme d'actions *Cap Agglo Business* défini début 2017 en concertation étroite avec les acteurs économiques en est la traduction en matière de développement économique et présente les engagements du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises.

❖ *Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois*

Le SCoT du Grand Albigeois, qui porte sur les territoires couverts par le Grand Albigeois et les communautés de communes du Centre Tarn et des Monts d'Alban et Villefranchois, est un outil de planification stratégique et intercommunale approuvé en janvier 2017.

Il précise, à l'horizon 2030, les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en termes d'organisation de l'espace.

❖ *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'approbation)*

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol et permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi est donc un outil clé du projet de territoire, puisqu'il détermine des grandes orientations de développement tout en donnant des règles précises d'application.

Le PLUi du Grand Albigeois en cours d'élaboration entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et a vocation à cet horizon à remplacer les Plans Locaux d'Urbanismes communaux. Après les révisions concomitantes du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), et l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement

dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'Albigeois s'inscrit dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcée, pour un projet de territoire répondant aux besoins de tous.

❖ **Programme Local de l'Habitat**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de programmation et de planification qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de ses habitants sur l'ensemble de l'agglomération. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat.

L'habitat est l'un des axes majeurs du projet de territoire du Grand Albigeois : un développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer activement au développement et à l'attractivité de notre territoire. Le PLH de l'Albigeois 2015-2020 est l'outil permettant de répondre à ces défis.

❖ **Plan de Déplacements Urbains**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été initié de manière volontaire par le Grand Albigeois dès 2010 pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération.

Le PDU, adopté en septembre 2017, à l'ambition de participer à l'essor de l'agglomération de l'Albigeois en tant que :

1. territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
2. territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri-urbains, et ruraux ;
3. territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
4. territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
5. territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

La participation de la Région, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, assure au PDU de l'Albigeois une vision partagée des enjeux de mobilité et une recherche de cohérence dans les interventions publiques en la matière.

❖ **Schéma Directeur Cyclable**

Le schéma directeur cyclable de l'Agglomération, approuvé dès 2013, organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances. Parallèlement à cette logique d'aménagement le PDU du Grand Albigeois prévoit également de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

❖ **Schéma Directeur Piéton (en cours d'élaboration)**

En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. Une étude de préfiguration de ce schéma a été lancée en avril 2018.

❖ **Plan Climat Air Energie Territorial (en cours d'élaboration)**

Dans un contexte global de réchauffement climatique, le Grand Albigeois s'engage à la structuration d'un PCAET pour la période 2018-2024. Le diagnostic de territoire actuellement en cours doit permettre d'élaborer un programme d'action ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques, d'optimisation des réseaux et d'amélioration de la qualité de l'air d'ici la fin 2018.

❖ **Plan Paysage**

Le plan Paysage de l'albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses côteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans.

Sur la base d'un diagnostic paysager partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois. Il bénéficie du soutien de l'État dans le cadre de la politique des plans de paysage initiée en 2013.

Le plan Paysage de l'Albigeois met ainsi en avant la diversité paysagère du territoire et les enjeux associés à la préservation de ses paysages caractéristiques : préservation des points de vue, qualification des entrées de ville, reconquête des vallons, réappropriation de la rivière Tarn et de ses rives, mise en valeur du patrimoine bâti sont autant de pistes d'action pour valoriser la qualité de vie et l'attractivité du territoire albigeois.

❖ **Schéma de mutualisation communautaire**


Le Grand Albigeois, après avis de ses 16 communes membres, a adopté en décembre 2017 un schéma de mutualisation dessinant le bilan des nombreuses voies de mutualisation existantes et dressant le tableau des travaux à mener dans les prochaines années pour poursuivre cette dynamique.

Depuis sa création, le Grand Albigeois a en effet fait le choix d'un développement intégré et ce pour de multiples raisons : sécurisation des dotations de l'Etat, logique de territoire dans le cadre de l'expression du bassin de vie, amélioration du service à l'utilisateur, optimisation de l'organisation et obligation réglementaires liées aux transferts de compétence au niveau intercommunal.

Ces mutualisations se traduisent d'ores et déjà dans de nombreux aspects organisationnels et fonctionnels : importants transferts de compétence au niveau communautaire, mise en place de services communs et de plateformes collaboratives, développement des groupements de commandes, mises à disposition de personnel, organisation des services opérationnels communautaires en pôles de proximité. Le schéma de mutualisation du Grand Albigeois adopté en décembre 2017 a vocation à renforcer la dynamique d'intégration.

4.3 CONTRATS EN COURS

Les processus contractuels en cours à l'échelle du territoire sont présentés ci-dessous. Plusieurs d'entre eux ont vocation pour ce qui est de la Région, à constituer un sous-ensemble contractuel du présent Contrat Territorial.

<p>Contrat de ville 2015-2020</p> 	<p>Succédant au contrat urbain de cohésion sociale, le contrat de ville du Grand Albigeois porte sur la période 2015-2020 les ambitions du territoire en matière de dynamisation des 3 quartiers prioritaires de la ville sur la commune d'Albi (Cantepau, Veyrières-Rayssac, Lapanousse-Saint Martin) et d'un quartier en veille active sur la commune de Saint Juéry (Pratviel-les Rosiers-la Moussetié).</p> <p>La convention de Renouvellement Urbain 2019-2024 du quartier de Cantepau est en cours d'élaboration dans la perspective d'une signature à l'été 2019.</p> <p>Signataires : ville d'Albi, ville de Saint Juéry, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Etat, Département du Tarn, Tarn Habitat, CAF, Région Occitanie, académie de Toulouse</p>
<p>Contrat Atouts Tarn 2018-2020</p>	<p>Le contrat Atouts-Tarn porte sur la période 2018-2020 formalise le partenariat de projet entre le Département du Tarn et la communauté d'agglomération du Grand Albigeois. Il regroupe les projets des collectivités sur le territoire albigeois en termes de solidarités territoriales et de solidarités humaines.</p> <p>Signataires : Département du Tarn, communauté d'agglomération du</p>

	<p>Grand Albigeois</p>
<p>Contrat Grand Site Occitanie/Pyrénées s-Méditerranée</p> 	<p>La commune d'Albi s'est engagée dans le renouvellement du contrat Grand site conclu avec la Région. Le contrat GSO est en cours de finalisation.</p> <p>Signataires : ville d'Albi, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Région Occitanie, Département du Tarn</p>
<p>Contrat de ruralité 2017-2020</p> 	<p>Le contrat de ruralité « CAP ruralités en Albigeois 2017-2020 » regroupe les projets de l'agglomération et de ses communes membres sur les territoires ruraux de l'agglomération. Il est axé autour de 6 thématiques : accès aux services, revitalisation des bourgs centres, attractivité, mobilité, transition écologique et énergétique, et cohésion sociale.</p> <p>Signataires : Etat, Département du Tarn, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Agence Régionale de Santé, Caisse des dépôts et consignations</p>
<p>Contrat Bourg Centre Occitanie</p> 	<p>Les communes de d'Arthès, Castelnau-de-Lévis, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Saint-Juéry et Puygouzon ont fait part de leur pré-candidature pour s'inscrire dans le dispositif Bourg Centre de la Région. Les contrats conclus seront annexés au présent contrat.</p> <p>Signataires : Région, communes concernées, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Département du Tarn</p>
<p>Contrat enfance jeunesse 2019-2021</p>	<p>Le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2021 est en cours de finalisation. Il porte sur l'ensemble des projets en faveur de la petite enfance et des accueil de loisir sans hébergement, portés par les communes ou l'agglomération.</p> <p>Signataires : communauté d'agglomération du Grand Albigeois, CAF, communes</p>
<p>Action cœur de ville 2018-2022</p> 	<p>La convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville d'Albi a été signée en août 2018. Elle doit se concrétiser par un contrat d'ici la fin 2019.</p> <p>Signataires : ville d'Albi, communauté d'agglomération du Grand Albigeois, Région Occitanie, Caisse des dépôts et consignations, CCI du Tarn, Action Logement, ANAH</p>
<p>Le programme "territoires à énergie positive pour la croissance verte"</p>	

<p>Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)</p> 	<p>(TEPCV) 2016-2019 vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique (maîtrise des consommations d'énergie et augmentation des productions d'énergie de sources renouvelables).</p> <p>Signataires : Etat, communauté d'agglomération du Grand Albigeois</p>
<p>Territoire Économique en Ressources (TER)</p> 	<p>Le programme "territoire économe en ressources" (TER) initié par l'ADEME en 2016 a pour objet d'inciter les collectivités territoriales à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets. Le Grand Albigeois a été sélectionné dans le cadre de ce dispositif et s'engage à mettre en œuvre un plan d'action global sur l'économie circulaire, en prenant appui notamment sur le développement de la prévention et de la valorisation des déchets.</p> <p>Signataires : ADEME, communauté d'agglomération du Grand Albigeois</p>

4.4 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Le Grand Albigeois, territoire de vie cohérent, solidaire et fortement intégré, situé sur un axe de communications important, fort d'un rayonnement culturel et patrimonial national et international est ouvert à son environnement.

En ce qui concerne la **coopération intercommunale**, le Grand Albigeois a impulsé des collaborations avec les territoires voisins.

Il travaille en particulier depuis plusieurs années au sein d'un syndicat mixte avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et celle de Centre Tarn dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois.

Il participe à la mise en œuvre d'une réponse concertée et solidaire pour l'accueil des grands passages dans l'arrondissement nord du Tarn.

Il échange avec Castres-Mazamet et Gaillac-Graulhet Agglomération sur des enjeux économiques partagés. Par ailleurs, conscient des enjeux spécifiques autour des questions de maîtrise foncière, il s'est associé à l'agglomération de Castres Mazamet pour former l'établissement public foncier local du Tarn

Dans la ligne des orientations de son projet d'agglomération, l'agglomération veillera à conforter et développer des **relations de coopération et de complémentarité** avec les autres intercommunalités de la zone d'emploi d'Albi, et les deux PETER mitoyens (Albigeois & Bastides, Pays de Cocagne) qui s'inscrivent dans les nouvelles politiques contractuelles régionales sur le périmètre de la zone d'emploi albigeoise. En fonction des projets, des modes de coopération pourront être recherchés pour conforter le développement cohérent de cet espace.

A titre d'exemple, dans le secteur du tourisme, des premiers contacts ont été noués avec le PETER Albigeois et Bastides mettant en avant la volonté conjointe de concevoir des offres complémentaires pour mieux répondre aux attentes des visiteurs et promouvoir la destination nord-tarnaise en général.

Le Grand Albigeois s'inscrit également positivement dans la dynamique métropolitaine toulousaine et participe à ce titre à l'association du **dialogue métropolitain** qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse regroupant 1 800 000 habitants. Ce dialogue institutionnalisé entre la métropole toulousaine et les villes d'équilibre régional permet de renforcer la coopération entre nos territoires au bénéfice de tous.

Dans le nouveau contexte régional, le Grand Albigeois aura l'ambition, notamment en cohérence avec le périmètre d'action des pôles de compétitivité et dans une logique de mise en réseau, de nouer ou renforcer les liens avec les autres agglomérations de la région Occitanie.

Enfin, le Grand Albigeois par le classement UNESCO de la cité épiscopale d'Albi et de la Mappa Mundi est intégré au réseau des Biens UNESCO.

SYNTHESE du diagnostic stratégique actualisé du Grand Albigeois et positionnement au regard des enjeux d'aménagement du territoire régional analysés par Occitanie 2040

<u>AFOM du territoire du Grand Albigeois</u>	
ATOUTS	OPPORTUNITES
<p>Une position géographique « centrale » au sein de la région, en proximité avec une métropole dynamique (Toulouse)</p> <p>Un bon niveau général d'équipements publics, culturels et sportifs</p> <p>Un pôle d'emploi attractif, un tissu de TPE-PME solide, et des emplois majoritairement présentsiels</p> <p>Un pôle de recherche et d'enseignement supérieur reconnu nationalement</p> <p>Un secteur sanitaire de qualité</p>	<p>Un haut niveau d'intégration communautaire sur un bassin de vie cohérent</p> <p>Une notoriété touristique régionale, nationale et internationale avec 2 classements UNESCO (Cité Episcopale et Mappa Mundi) complémentaire des autres destinations du Tarn et à articuler davantage pour une offre plus complète et un impact plus fort auprès des clientèles.</p> <p>Une croissance démographique régulière due à un solde migratoire positif, témoin de la forte attractivité du territoire</p> <p>Une collectivité « à taille humaine » avec un cadre de vie préservé qui attire de nouveaux habitants</p> <p>Un territoire engagé dans la transition énergétique et écologique</p>
FAIBLESSES	MENACES
<p>L'absence de filières économiques structurées de dimension régionale ou nationale</p> <p>Un déficit de jeunes actifs (tranche d'âge 25-40 ans)</p> <p>Une offre de formation insuffisante et des usages notamment commerciaux faibles dans le domaine numérique</p> <p>Des îlots de précarité marqués</p> <p>Des disparités territoriales dans l'accessibilité aux commerces et aux services (notamment de santé) et des équipements à renouveler (notamment l'internat du Centre hospitalier)</p> <p>Des liaisons avec le réseau ferroviaire national encore difficiles</p>	<p>Des déséquilibres potentiels liés à la forte attractivité toulousaine</p> <p>Une perte de visibilité de l'Albigeois, agglomération de taille moyenne, dans la grande Région Occitanie</p> <p>Un vieillissement tendanciel de la population</p> <p>Un retard de déploiement du numérique qui pénaliserait l'attractivité du territoire</p> <p>Des concurrences accentuées par l'aménagement d'espaces économiques de grande capacité sur l'ouest tarnais</p>

Positionnement au regard des enjeux stratégiques du SRADDET, « Occitanie 2040 »

L'agglomération participe à la démarche de concertation engagée par la Région dans le cadre de l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 », en partenariat avec le CNFPT et l'ADGCF. Elle a fait parvenir en février 2019 ses observations sur ce projet.

Les ambitions portées sur le territoire du Grand Albigeois en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement économique ou encore de transition écologique et énergétique, retranscrits dans le projet de territoire « CAP 2030 Grand Albigeois », s'inscrivent et concourent aux objectifs poursuivis par la Région dans le cadre du SRADDET « Occitanie 2040 ».

- Le défi de l'accueil : le Grand Albigeois se veut un territoire attractif, pour toutes les classes d'âge et les classes sociales, pour les résidents comme pour les touristes. Les politiques mises en œuvre concourent à améliorer le cadre de vie de chacun.

- Le défi des coopérations : le Grand Albigeois est un territoire solidaire, ouvert sur son environnement et les territoires qui le composent et l'entourent.

- Le défi du rayonnement : le Grand Albigeois est un territoire d'élection pour toutes les entreprises, étudiants, associations et porteurs de projet. Le projet de territoire « CAP Agglo Business » décline les ambitions du territoire en matière de développement économique et d'enseignement supérieur et recherche.

Le défi transversal relatif à l'atténuation/adaptation au changement climatique : le Grand Albigeois s'inscrit dans une politique ambitieuse en matière de préservation des ressources naturelles et des paysages.

ARTICLE 5 : PROJET D'AGGLOMERATION ACTUALISÉ ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION VIS A VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS

5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE

Le Grand Albigeois a voté, en avril 2016, un nouveau **projet d'agglomération à horizon 2030 intitulé *Grand Albigeois CAP 2030***.

Ce projet de territoire, émanation de la volonté des communes, s'inscrit dans la continuité de celui qui a été établi en 2003 et dessine les orientations stratégiques de la collectivité pour la prochaine décennie. Il intègre les orientations et les enjeux de développement des schémas territoriaux existants, en cours de révision ou d'élaboration.

Le projet de territoire ***Grand Albigeois CAP 2030*** vise à conforter le dynamisme du Grand Albigeois en favorisant le développement des coopérations intercommunales et l'intégration au niveau communautaire, dans le respect des identités communales. Il doit permettre au Grand Albigeois de s'inscrire, dans toutes ses composantes et atouts, au cœur du département du Tarn et de la région Occitanie autour de 3 piliers stratégiques:

❖ **Renforcer l'Albigeois comme place de référence régionale :**

Un territoire attractif et entreprenant, pour le rendre visible et reconnu dans le nouveau contexte géographique, avec comme axes principaux :

- le **développement économique** : l'économie de la connaissance, l'économie traditionnelle et l'économie sociale et solidaire sont les trois piliers du développement économique du Grand Albigeois dont l'innovation constitue le moteur.

Le Grand Albigeois vise à mobiliser son intervention de manière équilibrée entre l'accompagnement des entreprises locales, la création d'entreprises nouvelles et l'implantation d'entreprises extérieures au territoire.

- le **développement touristique** : le classement de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial de l'UNESCO, la rénovation du musée Toulouse-Lautrec, la réalisation de l'espace urbain des Cordeliers et la construction du Grand Théâtre, l'inscription de la Mappa Mundi à la Mémoire du monde de l'UNESCO, le classement d'une partie de la commune d'Albi en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente, sont autant d'éléments participant au rayonnement national et international du Grand Albigeois et sur lesquels il faut capitaliser en tant que Grand site d'Occitanie.
- le **développement de l'enseignement supérieur et de la recherche** est un facteur important de l'attractivité du territoire et de son développement économique. Le Grand Albigeois poursuivra son soutien aux infrastructures à travers le CPER et dans le cadre d'une gouvernance locale de site découlant du SRESRI.

❖ **Favoriser toutes les énergies positives :**

- en facilitant et en encourageant les échanges, l'animation du territoire, les initiatives communautaires, les modes participatifs,
- en prenant en compte la nécessaire maîtrise des consommations d'énergie, en développant les modes de déplacements et de communications doux, en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables et le développement de l'économie circulaire.

❖ **Conforter un cadre de vie d'excellence pour viser les 100 000 habitants à l'horizon 2030 :**

- en développant des espaces de vie cohérents permettant un meilleur équilibre entre les générations,
- en préservant les qualités environnementales, patrimoniales et paysagères des espaces et en soutenant les activités - aux rangs desquels le maraîchage ou l'agriculture péri-urbaine- qui y contribuent
- en promouvant le « vivre ensemble ».

Les prérogatives du contrat de ville, du SCoT du Grand Albigeois et du programme local de l'habitat notamment devraient favoriser ces objectifs.

Le **développement économique** est le point gravitaire des politiques publiques de l'agglomération depuis sa création. La stratégie de développement économique constitue ainsi le premier volet du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 ». Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une co-construction avec les entreprises et les chambres consulaires en 2016. Ce travail mené en commun a permis d'élaborer le Cap Agglo Business, qui définit les engagements de l'agglomération vis-à-vis du monde économique et est à la source de la contribution de l'agglomération au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021.

En complémentarité avec les dispositifs de la Région, chef de file du développement économique, le Grand Albigeois a développé un ensemble complet de dispositifs d'accompagnement qui permettent le développement d'activités innovantes. Le **CAP Agglo Business**, volet économique du projet de territoire CAP 2030 voté en mars 2017, retranscrit l'engagement du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises du territoire. Il se décline en 5 volets eux-mêmes déclinés en actions opérationnelles en faveur de la vitalité économique du territoire :

- CAP numérique : anticiper les besoins et accompagner les entreprises en matière de numérisation des activités économiques
- CAP innovation : développer l'innovation issue des entreprises albigeoises
- CAP recrutement : faciliter le recrutement des PME/PMI et l'installation des salariés et de leurs familles
- CAP infrastructures : offrir aux entreprises les conditions de leur développement
- CAP affaires : favoriser l'accès des PME à la commande publique locale

Ces orientations stratégiques portent les projets de l'agglomération et de ses communes membres.

La recherche d'efficacité des politiques publiques et des dépenses locales a conduit le Grand Albigeois à privilégier un mode de développement intégré.

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a vu le champ de ses compétences s'élargir au service des 16 communes qui la composent. Cette intégration des compétences a été portée par la volonté des communes de mettre en œuvre un développement cohérent et solidaire du territoire albigeois, associé à un schéma de mutualisation de services volontaire. En 2017, le coefficient d'**intégration fiscale** de la communauté d'agglomération de l'Albigeois était l'un des plus élevés de France (0.62 contre 0.35 en moyenne pour les agglomérations françaises - source DGFIP).

5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU TARN VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS

Lors de sa séance du 12 février 2016 l'assemblée départementale réunie à l'occasion du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016, a souhaité une nouvelle formalisation de ses politiques publiques déclinées en orientations politiques présentées ci-dessous :

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais	Assurer une présence de proximité en partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Connaître pour agir Elaborer et suivre les schémas sociaux départementaux en lien avec les partenaires Favoriser la cohésion sociale et la solidarité à chaque échelon territorial Assurer un accueil de proximité pour favoriser l'information et l'orientation Assurer un accompagnement global des personnes et des familles
	Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	<ul style="list-style-type: none"> Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif Mieux repérer et traiter les situations d'urgence Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte
	Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'information des personnes âgées et handicapées Prévenir la perte d'autonomie Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil Assurer les recouvrements et la gestion des reversements Participer à la protection des personnes majeures vulnérables
	Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté Lutter contre les exclusions et les discriminations Favoriser l'insertion par et dans le logement Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social
Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire	Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement touristique Soutenir le développement agricole et rural
	Faciliter la mobilité des Tarnais	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et entretenir les liaisons routières Favoriser l'intermodalité et le partage de la route
	Assurer une solidarité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique Soutenir le développement territorial Favoriser l'accès des services pour tous Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire Développer l'ingénierie territoriale
	Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire Agir en faveur de la transition énergétique Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement et du Développement Durable
Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et	Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réussite éducative pour tous et lutter contre le décrochage scolaire Favoriser l'éducation citoyenne Mieux-être et mieux vivre ensemble Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde Investir dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études

de loisirs du plus grand nombre		supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité
	Promouvoir la pratique sportive et agir pour la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> . Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire . Favoriser les loisirs sportifs et touristiques . Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes
	Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> . Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre . Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais et favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre
Un Département responsable		Cet axe s'intéresse principalement à l'organisation interne du Département et de ses services.

Le développement des territoires est une priorité du Département du Tarn. Le Conseil Départemental apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil départemental du Tarn partage les enjeux portés par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et interviendra à ses côtés afin d'assurer la solidarité territoriale du territoire en facilitant l'accès des services aux populations les plus fragiles et en favorisant son attractivité.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Conseil départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Le Département participe par ailleurs au financement des créations de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

Le Conseil départemental poursuivra ses actions afin de développer l'attractivité du territoire. A ce titre il soutient la création et le développement de projets d'aménagement structurants. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

Le Département conçoit et met en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner et aider à la professionnalisation des acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique. Le Département souhaite renforcer la mutualisation des actions et l'utilisation des complémentarités et des compétences en partenariat avec les collectivités locales et plus particulièrement les intercommunalités, mais également conforter les liens organisationnels et les actions communes avec les offices de tourisme dans le cadre d'une stratégie de convergence. Il s'agit de co-construire une stratégie de développement touristique partagée avec les territoires, et de créer les conditions d'une nouvelle forme d'organisation performante au service de l'ensemble des destinations tarnaises.

5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU GRAND ALBIGOIS

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est **la deuxième plus vaste région de France** ; elle est plus grande que 13 Pays d'Europe.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, **l'Occitanie est la région la plus attractive de France.**

Cette attractivité est une opportunité majeure. Elle pose collectivement plusieurs défis en termes d'aménagement et de développement des territoires et nécessite d'engager des politiques fortes pour le développement des activités économiques et le rayonnement à l'international, des politiques ambitieuses dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la transition écologique et énergétique, des politiques soutenues pour la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie, une offre de services performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de prendre en considération la **structuration territoriale de notre région** qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une forte majorité de communes rurales ou de montagne et de très petite taille :

- 61 % des communes comptent moins de 500 habitants,
- 2 109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région).

C'est dans ce contexte que, dès fin 2016, la Région Occitanie a décidé d'engager en partenariat avec les Départements, une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales sur la période 2019-2021 avec :

- chacune des deux Métropoles,
- les Communautés d'Agglomération ou Urbaine qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque Territoire de Projet rural à savoir les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, les Pays (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de PNR.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la Région s'est fixée pour objectifs :

- d'agir résolument pour **l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de favoriser avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de **Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- d'encourager les **dynamiques innovantes dans les territoires,**
- d'accompagner les projets essentiels, prioritaires et **à forte valeur ajoutée** pour chaque territoire,
- de mobiliser dans le cadre d'un **contrat régional unique** avec chaque territoire,

l'ensemble de ses politiques et moyens au titre :

- de ses dispositifs d'intervention thématiques,
- du CPER et des CPIER,
- des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion.

Dans le cadre de ce contrat et dans le respect de ses principes d'intervention, la Région s'attachera notamment à :

- soutenir les grandes fonctions de centralité développées par l'Agglomération vis-à-vis de sa zone d'emplois et des bassins de vie qui la composent, et fortifier l'attractivité des Bourgs Centre qui remplissent la fonction d'équilibre au sein de l'Agglomération
- accompagner les dynamiques consistant à conforter et à valoriser ses spécificités lui permettant de se positionner comme une agglomération référente dans ces domaines,
- contribuer à son attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive et favoriser son rayonnement au niveau national voire à l'international dans le cadre de stratégies partagées,
- participer à la mise en œuvre des programmes de cohésion sociale dans le cadre de ses politiques.

Les domaines d'intervention de la Région mobilisables pour les territoires sont principalement les suivants :

- le **développement économique**, l'économie sociale et solidaire sur la base des orientations fixées par le Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) approuvé le 3 février 2018,
- **l'agriculture**, l'agroalimentaire et la Forêt,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « grande cause régionale » fera l'objet d'un Plan Régional de l'Alimentation et de Projets Alimentaires de Territoires,
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau Programme Régional de Formation en référence à la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC) et l'apprentissage avec l'objectif de former 40 000 apprentis dans 5 ans,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- **la Santé et le Médicosocial** : si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie soutient ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la création de maisons et centres de santé pluri-professionnels. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique** : fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la voie de la transition énergétique en affirmant l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe.

Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:

- diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant,
 - multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.
- la politique de la Ville et notamment NPNRU 2014-2024,
 - la politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »,
 - la politique foncière de la Région qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'EPFE Occitanie ou la SAFER Occitanie,
 - la **valorisation des activités culturelles**, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique et des activités sportives participent à l'attractivité des territoires et à leur rayonnement au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.
La Région a défini en 2017 sa stratégie 2019-2021 « culture et patrimoine » et son schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021.

Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.

La Région est également très attachée au **développement de la mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.

- un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :
 - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie : aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
 - offre de **services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les lieux d'accueils en faveur de la petite enfance.
 - création d'espaces associatifs et/ou mutualisés dont les **tiers lieux**, espaces collaboratifs
 - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
 - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
 - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
 - qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
 - **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
 - **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
 - développement des **énergies renouvelables**, ...

L'Assemblée des Territoires créée le 4 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront mobilisées dans chaque territoire sur la base de la « feuille de route construite sur mesure » qui est :

- fonction des spécificités du territoire,
- le résultat de la « rencontre » entre le Projet de Territoire et les orientations stratégiques de la Région.

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration d'**Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis spécifiques :

- **le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi pour une République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- Elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- Elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- Elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2019-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU Grand albigeois PARTAGEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET LA REGION OCCITANIE

6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE

Le dynamisme du territoire du Grand Albigeois s'inscrit dans les défis partagés du développement économique, du respect de l'environnement naturel, et de l'amélioration d'un cadre de vie de qualité.

Ces 3 piliers stratégiques du développement en Albigeois dessinent les défis auxquels l'agglomération albigeoise doit répondre et portent ses ambitions en matière de politique publique.

La feuille de route commune aux signataires du présent contrat, précisée dans la partie suivante, porte les ambitions de chacun pour faire grandir le territoire albigeois et lui donner les moyens d'atteindre ses ambitions. Elle porte sur un soutien important au développement économique de l'Albigeois, facteur d'emploi et d'attractivité, sur le déploiement de mesures en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire, et sur des mesures clés en faveur de la cohésion sociale et de l'inclusion de tous les habitants.

Le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois dresse les ambitions du territoire sur les années 2019-2021 :

- **Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale** : en lien avec les politiques régionales en faveur de la vitalité économique des territoires d'Occitanie et les objectifs du SRDEII et du SRT, le Grand Albigeois ambitionne de développer et qualifier les zones d'activités de son territoire, de promouvoir une offre immobilière d'entreprise de qualité et de promouvoir l'innovation économique, sociale et solidaire. Le renforcement de l'attractivité touristique du site albigeois est également une composante forte du Contrat qui se concrétisera dans le contrat spécifique Grand Site Occitanie.
- **Favoriser toutes les énergies positives** : le Grand Albigeois est résolument tourné vers le développement durable et définit des outils ambitieux pour maîtriser les consommations énergétiques, produire davantage d'énergie localement, économiser les ressources, mettre en œuvre une politique efficace de gestion des déchets et développer des solutions de mobilité moins consommatrices en ressource. Ces ambitions s'inscrivent dans les objectifs régionaux et départementaux en la matière et notamment dans la démarche « Région à énergie positive ».
- **Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité** : le défi de l'attractivité et du bien vivre ensemble appelle des solutions locales s'inscrivant dans les objectifs régionaux et départementaux en matière d'aménagement des espaces et de cohésion sociale. Les ambitions du territoire albigeois en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants se traduisent par de nombreux projets portés par la politique locale de l'habitat, la revitalisation des bourg-centres et des quartiers prioritaires de la ville.

6.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, LE DEPARTEMENT DU TARN ET LA REGION OCCITANIE

Les enjeux stratégiques développés ci-dessus se traduisent en objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagées par les signataires du présent contrat. Ces éléments sont développés en annexe 1.

3 enjeux stratégiques	8 objectifs stratégiques	17 mesures opérationnelles
Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois • Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire • Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre immobilière de qualité aux entreprises (zones d'activité, hôtel d'entreprise...) • Favoriser l'offre économique de proximité et le développement d'une économie sociale et solidaire • Promouvoir l'innovation • Qualifier et renforcer le site ESR albigeois • Lever les verrous de développement des entreprises • Préserver et valoriser le patrimoine albigeois, notamment sur le périmètre Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
Favoriser toutes les énergies positives	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables • Agir en faveur de la transition énergétique et écologique • Promouvoir le développement d'une économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intermodalité et les mobilités douces • Optimiser les infrastructures de déplacement • Préserver l'environnement et la biodiversité • Maîtriser les consommations énergétiques et augmenter les capacités de production d'énergie renouvelable • Mettre en œuvre une stratégie efficace d'économie des ressources
Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un aménagement équilibré du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les parcours résidentiels en Albigeois • Développer les équipements de centralité participant à l'attractivité du territoire • Agir en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

	<ul style="list-style-type: none">• Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	<ul style="list-style-type: none">• Développer et valoriser les bourg-centres et les communes rurales de l'agglomération• Favoriser la vitalité du territoire• Rénover les bâtiments accueillant du public
--	---	--

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Conseil Départemental du Tarn interviendra dans le cadre du présent contrat selon les modalités d'intervention définies par son assemblée délibérante. Le Conseil Départemental pourra notamment mobiliser les dispositifs suivants :

I. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (Fonds de Développement Territorial Axe 1)

- Participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local (Mesure dédiée aux communes de moins de 2000 habitants).

Type de projets éligibles :

Travaux de construction, modernisation, extension et réparation de bâtiments communaux (hors immeubles classés) ainsi qu'aménagement d'espaces publics,

Travaux de construction, modernisation et extension de groupes scolaires,

Travaux de construction et d'aménagement de bibliothèques entrant dans le cadre du schéma départemental de lecture publique

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux de financement apporté par le Département varie de 35 à 45 % en fonction de l'écart constaté entre l'effort fiscal de la collectivité et l'effort fiscal moyen de la strate de population. Le plafond de dépense subventionnable sur le triennal (2018-2020) est de 100 000 euros.

Pour les communes de 500 à 1999 habitants, le taux de financement apporté par le Département peut aller jusqu'à 30%. Le plafond de dépense subventionnable sur le triennal (2018-2020) est de 150 000 euros.

- Aide à la réfection des dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries

Le conseil départemental participe à la réfection des dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries.

- Les devis maximum subventionnable HT par commune sinistrée sont fixés à 50 000 €
- Le taux d'intervention du Département est de maximum 20 %.
- Concours financiers aux travaux de voirie d'intérêt local.

Le Conseil départemental vote chaque année une dotation globale départementale, répartie ensuite entre les cantons au profit des maîtres d'ouvrage. Seuls les travaux des communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à cette mesure.

Type de projets éligibles :

- Travaux de gros entretien sur les voies d'intérêt local
- Travaux neufs de modernisation du réseau local

Les taux de subvention varient de 35 à 50 % calculés à partir de l'effort fiscal.

- Etudes préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal.

Le Département accompagne les communes pour leurs études préalables à des projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal.

Pour les communes de moins de 2000 habitants la subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 3 750 euros. Le taux est de 70%

Pour les communes de plus de 2000 habitants la subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 7 500 euros. Le taux est de 50%

II. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (Fonds de Développement Territorial Axe 2)

- Concours financier aux travaux de voirie d'intérêt communautaire,

Le Conseil départemental vote chaque année une dotation globale départementale, répartie ensuite entre les cantons au profit des maîtres d'ouvrage. Les groupements intercommunaux qui ont pris la compétence voirie et dont les travaux seront réalisés dans les communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à cette mesure.

Type de projets éligibles :

- Travaux de gros entretien sur les voies d'intérêt local
- Travaux neufs de modernisation du réseau local

Les taux de subvention varient de 35 à 50 % calculés à partir de l'effort fiscal.

Sur le territoire des communautés d'agglomération, la détermination de la répartition cantonale se fera au sein d'un comité de pilotage composé des Conseillers départementaux concernés (qui piloteront cette instance) et des représentants des communes de - 2 000 habitants de l'agglomération.

- Aide à la réparation des dégâts sur voies d'intérêt communautaire consécutifs à des intempéries.

Le conseil départemental participe à la réparation des dégâts sur voies d'intérêt communautaire consécutifs aux intempéries.

- Les devis maximum subventionnable HT par commune sinistrée sont fixés à 50 000 €
- Le taux d'intervention du Département est de maximum 20 %.
- Études préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier intercommunal.

Le Département accompagne les intercommunalités pour les études préalables à leurs projets d'investissement sur le patrimoine immobilier intercommunal.

La subvention maximale pouvant être attribuée chaque année est de 15 000 euros. Le taux est de 50%

III. CONTRAT ATOUTS TARN 2018-2020 (Fonds de Développement Territorial Axe 3)

Le contrat Atouts Tarn, construit en concertation avec les intercommunalités a été créé afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique

transversale. Il prend en compte l'ensemble des politiques départementales aussi bien les solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route,...) que les solidarités humaines (enfance, famille, insertion, autonomie...).

Le contrat Atouts Tarn est également un dispositif qui vient soutenir les opérations d'investissement portées essentiellement par les communes de plus de 2 000 habitants et les intercommunalités.

- Contrat Atouts Tarn conclus avec les intercommunalités

L'objet de cette mesure est de mettre en place un contrat d'objectifs consacré :

- à la réalisation de projets structurants en matière d'aménagement de l'espace pouvant s'intégrer dans un dispositif contractuel,
- à la réalisation d'opérations d'intérêt départemental concourant à des enjeux d'aménagement du territoire ou répondant aux besoins en services essentiels à la population.

Les contrats seront conclus avec un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ils concerneront :

- essentiellement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI d'une part,
- des opérations portées par des maîtres d'ouvrage publics (communes, groupements de communes,...), associatifs ou privés d'autre part, sous réserve, pour ces derniers, que leurs projets puissent être reliés à une des compétences départementales.

Les projets portés par les intercommunalités devront s'inscrire dans les thématiques définies ci-dessous :

- Équipements à vocation sociale et éducative
- Maisons de santé
- Maisons de service public
- Équipements culturels, sportifs et touristiques
- Aménagement des espaces publics à caractère patrimonial ou touristique et des liaisons douces (seront privilégiées les opérations aux abords d'une route départementale)
- Les services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural (lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente)
- Aide aux communes de plus de 2 000 habitants

Les projets portés par des communes de 2 000 à 10 000 habitants sont instruits dans le cadre d'une dotation triennale maximale d'aide calculée en fonction du nombre d'habitants :

- de 2 000 à 3 500 habitants : 100 000 euros
- de 3 501 à 10 000 habitants : 200 000 euros

A noter que pour ces seuils de population, les investissements d'intérêt communal pourront être éligibles à une aide départementale et un dé plafonnement de l'enveloppe triennale pourra être envisagé s'agissant des équipements scolaires.

Les projets portés par des communes de 10 001 à 35 000 habitants ne sont pas instruits dans le cadre d'une dotation triennale. Le Département pourra intervenir exceptionnellement départementales ou sur la réalisation d'équipements scolaires et/ ou périscolaires lorsque ces derniers sont situés dans le ou les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

Les projets portés par des communes de plus de 35 000 habitants ne sont pas instruits dans le cadre d'une dotation triennale. Le Département pourra être amené à intervenir pour la réalisation

d'équipements scolaires et/ ou périscolaires lorsque ces derniers sont situés dans le ou les quartiers où les populations sont en situation de fragilité.

Pourront être également examinés pour attribution d'une aide départementale : les études d'opportunité et de faisabilité, les actions spécifiques de fonctionnement ainsi que les projets d'investissement en fonction des priorités d'interventions définies par l'Assemblée départementale.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial, l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route de son action.

La Région a décidé d'accompagner les grands équipements de centralité des Communautés d'Agglomérations ou Urbaines portés par la CA/CU, voire une Commune ou un groupement de Collectivités (SPL...) dans la limite d'un montant total d'aides de **5,4 M€ sur la période 2019-2021**. Ce montant total revêt un caractère strictement indicatif ; il est susceptible d'évoluer en fonction de l'intérêt régional marqué des projets potentiellement concernés.

Les projets concernés relèvent notamment des thématiques suivantes :

- infrastructures économiques,
- mobilité douce,
- infrastructures culturelles, sportives en particulier d'intérêt territorial et touristiques ;
- projets de requalification patrimoniale emblématique s'inscrivant dans le cadre de la politique de valorisation des Grands Sites Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Sont par ailleurs rappelés dans chacune des mesures concernées du présent contrat, les projets inscrits au CPER :

- Mobilité multimodale,
- Enseignement supérieur, recherche, innovation, filières d'avenir et usine du futur,
- Transition écologique et énergétique,
- Très Haut débit et usage du numérique,
- Culture et patrimoine,
- Volet territorial.

Une attention particulière sera portée à leur réalisation effective d'ici l'échéance du CPER.

Pour les volets ou articles du CPER n'ayant pas donné lieu à l'inscription de projets spécifiques, la Région s'attachera, en tant que cosignataire du présent contrat, à mettre en œuvre ses engagements contractuels dans le cadre du CPER en cohérence avec les priorités territoriales du présent contrat.

- **Aides aux Entreprises :**

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés.

Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier l'**immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire.

La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif.

Afin de **simplifier** et **fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier, la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDEII les modalités de leur co-financement,
- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEII les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

• **Développement et valorisation des Bourgs-centres :**

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son**

bassin de vie. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région.**

- **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA RÉGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTÉS PAR UNE COLLECTIVITÉ :**

Priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de dispositifs et de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération/CU apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements situés dans le territoire d'une Communauté d'Agglomération ou Urbaine, les taux d'intervention de la Région seront compris entre 15 et 25 % du coût hors taxe des projets.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires sus citées.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire du Grand Albigeois est particulièrement concerné par : Axe 10 FEDER Midi-Pyrénées « Politique de la ville », Axe 11 FEDER « Transition énergétique ».

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel ;

- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation ;
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat.

Le **secrétariat permanent de ce comité** est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois.

- Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.
Ce comité a notamment pour missions :
 - d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels ;
 - d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) et le Département (subvention globale FSE) ;
 - de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux dans le département du Tarn et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le département du Tarn est assuré par le Conseil Départemental du Tarn.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département du Tarn et des Président-e-s des territoires de projet, une **rencontre « Bilan et perspectives »** à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adressera simultanément sa proposition de programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent Contrat Territorial au moins **6 semaines** avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le-dit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par la communauté d'agglomération de l'Albigeois de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

**La Présidente de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental du
Tarn**

Christophe RAMOND

ANNEXES

1/ Objectifs stratégiques et fiches mesure.

2/ Récapitulatif des projets mentionnés à titre indicatif dans le présent contrat cadre (en identifiant les démarches contractuelles dans lesquelles ils sont déjà identifiés : CPER, leurs coûts d'objectif, leurs plannings de programmation à titre indicatif dans un PO annuel, ...).

3/ Projet de convention de cofinancement de l'action économique

Annexe 1 Objectifs stratégiques et fiches mesures

Enjeu 1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

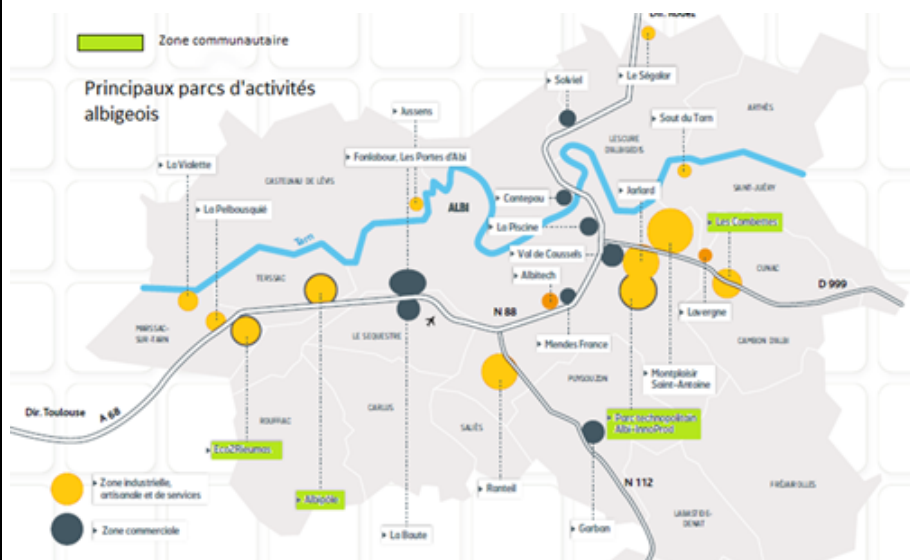
Objectif stratégique n°1-1 : Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois

Mesure opérationnelle n°1-1-1 : Proposer une offre immobilière de qualité aux entreprises

- Contexte général :

Depuis sa création l'agglomération a assumé son rôle de pôle d'attractivité dans une logique de bassin d'emploi. Elle a mobilisé en propre plus de 30 M€ d'investissements sur ce volet. L'offre économique foncière a été pensée en cohérence avec les intercommunalités voisines au travers d'un schéma territorial d'infrastructures économiques.

L'agglomération a fait le choix en 2006 de définir d'intérêt communautaire la création, la gestion des zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales de plus de 20 hectares ainsi que les zones commerciales de plus de 150 hectares. Deux zones existantes ont ainsi été transférées (Albipôle à Terssac, Combettes à Cambon) et deux ont été créées (Innoprod à Albi et Eco2Rieumas à Marssac-sur-Tarn).



Albi-InnoProd est une zone d'activités emblématique de l'innovation en Albigeois, classée en Zone d'intérêt Régional dès sa création en 2010. Ce parc technopolitain de 45 hectares jouxte l'école des Mines et son incubateur, et est « ouvert aux activités en rapport avec la destination scientifique, technique et de recherche ». Il a également vocation à accueillir des activités de service aux entreprises. Intégrant un hôtel d'entreprises, un centre régional d'innovation et de transfert de technologies, des halles technologiques abritant des plateformes technologiques de pointe sur le vide et les matériaux, des laboratoires de recherche, une couveuse innovation (la première de France), un pôle sur la valorisation énergétique de la biomasse, et un data-center, il est le creuset de l'innovation technologique albigeoise. Cet ensemble favorise un véritable écosystème de l'innovation.

Cette zone d'activités fonctionne en synergie avec la zone Eco²Rieumas, réalisée simultanément, pour accueillir des activités et des industries complémentaires des filières couvertes par la zone Albi-Innoprod. Située sur la commune de Marssac-sur-Tarn, en entrée ouest d'agglomération et connectée efficacement à Toulouse par l'A68, la zone Eco²Rieumas est également en cours de commercialisation.

Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRE, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a récemment élargi le champ de ses interventions en matière économique en reprenant la charge de l'ensemble des zones d'activité du territoire (suppression de la mention d'intérêt communautaire) et en développant son intervention en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, et promotion du tourisme.

La stratégie économique de l'agglomération s'articule autour de plusieurs axes :

- La mise à disposition d'une offre foncière globale, constituée d'espaces prêts à l'emploi et adaptée aux attentes des différents secteurs de l'économie (industrie, services, artisanat et commerce). Cette action passe par la mise à niveau des plus anciennes zones d'activité de l'Albigeois, le développement endogène des zones existantes et la constitution de nouveaux parcs d'activités permettant la mise à disposition de foncier économique là où se situe la demande ;
- Le développement de l'économie locale via l'innovation. Ce volet consiste à tirer parti des forces du territoire en termes d'enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie pour dynamiser la compétitivité des entreprises existantes et favoriser la création d'entreprises innovantes qui seront positionnées sur les secteurs de demain ;
- La recherche du meilleur équilibre possible entre intervention directe et indirecte de l'agglomération et la prise en compte des différents types d'économie : économie dite « traditionnelle », économie sociale et solidaire, économie agricole et maraîchère, ou encore économie de proximité ;
- L'intensification des liens avec le monde économique local ;
- Le déploiement d'une stratégie de promotion du territoire et de communication économique ciblée.

- Objectifs de la mesure :

Parmi les axes développés dans le CAP Agglo Business, le CAP Infrastructures décline les actions mises en œuvre par l'agglomération pour offrir aux entreprises les conditions de leur développement. Ces actions ont pour objectif premier d'offrir aux entreprises implantées en albigeois ou souhaitant s'y implanter des infrastructures d'accueil de qualité aussi bien en termes de foncier économique que d'immobilier collectif. Cette exigence de qualité porte également sur la qualité paysagère et environnementale, la signalétique ou encore le pré-équipement en fibre optique des zones.

Le développement de nouveaux espaces économiques de grande capacité sur l'ouest tarnais, en lien immédiat avec l'espace économique de la métropole toulousaine, accentue les concurrences entre territoires et renforce la nécessité pour le Grand Albigeois de se positionner comme pôle d'attractivité économique de haute qualité.

- Contenu de la mesure :

L'agglomération albigeoise s'est engagée depuis plusieurs années dans un aménagement qualitatif de ses espaces économiques. La mesure consiste à poursuivre cet effort pour optimiser les capacités d'accueil foncier des entreprises et développer les solutions proposées en termes d'immobilier collectif d'entreprise.

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Critères de sélection des projets :

Adéquation des espaces économiques à la demande
Cohérence par rapport au PLUi
Qualité environnementale des projets

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2019-2021 :

2019-2021

- Exemples de projets

- Aménagement et extension de la zone d'intérêt régional Albi Innoprod
- Requalification des zones d'activité (exemples : La Baute, Cantepau, Stella...)
- Extension de l'hôtel d'entreprise Innoprod

- Etude de préfiguration d'un tiers Lieux en Albigeois, et implantation le cas échéant

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Niveau de satisfaction des entreprises implantées (enquête)
- Surface requalifiée de zone d'activité
- Nombre de locaux ayant trouvé repreneurs, nombre de locaux vacants
- Nombre de locaux ayant évolué vers la vocation définie de la zone d'activité

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Suivi du CAP Agglo Business

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

SRDEII, FEDER

Enjeu n°1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

Objectif stratégique n°1-1 : Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois

Mesure opérationnelle n°1-1-2 : Favoriser l'offre économique de proximité et le développement d'une économie sociale et solidaire

- Contexte général :

La loi NOTRE a confié à l'agglomération une compétence en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Cette compétence est donc intégrée dans le bloc des compétences obligatoires relatives au développement économique, en complément de la compétence exercée par la communauté d'agglomération sur les zones d'activité notamment commerciales.

Par l'exercice des transferts de compétence antérieurs, à savoir celui relatif à l'élaboration du PLUi et celui lié aux zones d'activités, l'agglomération est en charge de :

- La prise en compte dans les documents d'urbanisme des besoins en espaces et équipements commerciaux ;
- Les opérations de création, aménagement et requalification des zones d'activités commerciales ;
- La participation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Plusieurs communes interviennent fortement en direction des commerces de centre-ville ou centre bourg et entendent poursuivre leur implication directement. La définition de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », telle que définie par la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 10 avril 2018, concilie ainsi efficacité économique et maintien des dynamiques actuelles d'intervention en définissant deux axes d'intervention de l'agglomération en matière de commerce :

- L'observation des dynamiques et équilibres commerciaux ;
- L'accompagnement à la transformation numérique des commerces.

En matière d'économie sociale et solidaire (ESS), un schéma directeur des actions de l'agglomération en matière d'ESS a été dressé en 2012 : ce schéma prévoit notamment des actions d'animation et de structuration des filières de l'ESS, la mise en place de dispositifs d'appui aux porteurs de projet et le soutien à la création d'activités et d'entreprises solidaires.

Compte tenu du fort potentiel de création d'emplois de l'ESS sur le territoire, la communauté d'agglomération, en lien avec les acteurs de l'accompagnement, met à disposition des porteurs de projet une aide technique ou financière à la création et au développement d'activités, et les informe sur la possibilité d'entreprendre « autrement » afin d'encourager de nouveaux schémas de reprise ou de transmission d'entreprises.

- Objectifs de la mesure :

Des disparités importantes en termes d'accessibilité des commerces et des services existent en albigeois : recréer un lien de proximité entre producteurs, commerçants et consommateurs est un enjeu important.

Les différentes actions incluses dans cette mesure permettront de dynamiser l'économie locale et les circuits courts entre producteurs, commerçants et consommateurs.

- Contenu de la mesure :

La revitalisation des commerces de proximité et zone rurale notamment passe par la construction, la rénovation ou l'acquisition de locaux commerciaux et d'équipements professionnels adaptés.

L'agglomération souhaite également accroître le développement commercial autour du multi-canal pour les commerces de proximité, afin d'accompagner les entreprises de proximité dans la transition numérique, faciliter la mise en réseau des entreprises avec leurs clients et développer les circuits courts.

En termes de soutien aux filières ESS, les circuits courts alimentaires sont vite apparus comme un axe fort de développement, attendu tant par les porteurs de projets que les habitants. L'agglomération mène, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Tarn et le lycée Fonlabour, des actions de promotion des circuits courts alimentaires (« Fermes en ville » à visée grand public, et « Fermes à la cantine » à visée professionnelle).

La ville d'Albi est par ailleurs engagée dans cette dynamique via le soutien à l'agriculture urbaine et à l'insertion économique de maraichers sur des parcelles dédiées (Zone d'Aménagement Différée de Canavières). Cette dynamique associe la chambre d'agriculture, les chambres consulaires, les établissements d'enseignements supérieurs locaux et les collectivités et est appelée à s'étendre au-delà du périmètre communal dans les années à venir : périmètre communautaire ; voire périmètre du Scot dans le cadre de la définition en cours d'un Programme Alimentaire Territorial dont 2 actions viennent d'être retenue et subventionnées en 2018 par l'Etat dans le cadre du Plan National de l'Alimentation (PNA). La commune de Lescure d'Albigeois s'est également récemment positionnée pour créer une Zone d'Aménagement Différée qui aurait pour objet de constituer des réserves foncières en vue de créer des zones d'expansion de crues, de sauvegarder l'espace naturel et de donner une vocation maraîchère à ce secteur.

De plus, la revitalisation économique du quartier de Cantepau pourrait déboucher sur un possible lieu dédié à l'ESS au sein du quartier.

Enfin, la ville d'Albi, qui assure en régie la fabrication des repas de la restauration scolaire des écoles de la ville et des crèches municipales ainsi que les repas livrés par le CCAS au domicile des personnes âgées qui le demandent, a pour projet de construire une nouvelle cuisine centrale. Ce nouvel équipement sera conçu de manière à faciliter la politique mise en place depuis plusieurs années concernant les actions de développement durable et notamment celles favorisant les circuits courts. L'ambition étant de faire un équipement qui dure autant que la cuisine actuelle, sa taille et sa modularité tiendront compte des évolutions potentielles en matière de périmètre géographique et de nombre de repas.

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes, associations, partenaires institutionnels (chambres consulaires notamment)

- Critères de sélection des projets :

Vitalité de l'offre commerciale de proximité

- communes rurales, commerces de proximité n'existant pas sur la commune
- OU adéquation avec les critères de sélection des projets sollicitant une aide relative à la visibilité numérique, tels que délibérés par l'agglomération

Développement des circuits courts alimentaires

- Implication des acteurs économiques, institutionnels et de l'enseignement
- Adhésion du public cible
- Cohérence avec la démarche de Plan Alimentaire Territorial

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2019-2021 :

- Exemples de projets

Vitalité de l'offre commerciale de proximité

- Projets de réhabilitation ou création de commerce de proximité sur les communes de Dénat et Carlus (communes de - de 3000 habitants)
- Soutien au développement du multicanal

Développement des circuits courts alimentaires

- Construction d'une nouvelle cuisine centrale par la ville d'Albi

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques SREDII

Enjeu n°1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

Objectif stratégique n°1-1 : Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois

Mesure opérationnelle n°1-1-3 : Promouvoir l'innovation

- Contexte général :

Découlant de la stratégie économique de l'agglomération décrite dans le projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 », le CAP Agglo Business prévoit dans son volet « CAP innovation » de développer l'innovation en Albigeois en créant une dynamique collective positive et en cherchant à développer les synergies entre entreprises. Le transfert de technologie et la coopération recherche-industrie constituent également de puissants leviers d'innovation, et pour les entreprises un accélérateur de développement que l'agglomération souhaite accompagner.

En particulier, l'hydrogène et la mobilité décarbonée sont particulièrement bien représentées sur le territoire avec des acteurs tels que Safra (Businova), SEM Eever'hy'pole, La Poste et sa flotte de véhicules Kangoo ou des événements innovants tel que le challenge automobile international Albi Eco race... Les acteurs économiques locaux entendent ainsi accompagner le développement de ces filières et renforcer le soutien apporté au projet Hyport en réponse aux enjeux industriels majeurs à venir.

Par ailleurs, l'appui à la création d'entreprises innovantes représente la meilleure garantie pour le territoire de tirer parti des filières en émergence et de disposer d'un tissu économique positionné sur les marchés qui feront la croissance.

L'agglomération souhaite accélérer l'émergence et l'amorçage de ces jeunes pousses en mobilisant sur cette thématique un écosystème d'innovation très complet et aux outils complémentaires : couveuse innovation InnoProd start, incubateur technologique de l'IMT Mines Albi, pépinière Albisia, technopole Albi InnoProd, Boutiques de gestion Créer, outils de financement Initiatives Tarn et réseau entreprendre Tarn, ...

- Objectifs de la mesure :

- Soutenir le développement de filières sur le territoire albigeois
- Positionner l'écosystème albigeois sur les marchés de demain, notamment en contribuant au développement du nombre d'entreprises dans le numérique
- Préfigurer un possible futur pôle de compétences sur le tourisme

- Contenu de la mesure :

L'agglomération entend pérenniser le concours Albi Up, concours fédérant les acteurs locaux de l'innovation et de l'enseignement supérieur. En parallèle, la montée en charge et la professionnalisation du dispositif InnoProd Start (couveuse innovation) doivent permettre de garantir une prise en compte effective des projets de création innovante jusqu'à la phase d'amorçage.

- Un axe inscrit au chapitre économique du projet de territoire CAP 2030
- Un potentiel de création d'entreprises avec les 6 000 étudiants de l'Albigeois
- Un éco-système d'innovation très complet avec un guichet centralisé, la technopole Albi-Innoprod
- Un dispositif Albigeois unique en France, couplant les avantages des couveuses et des incubateurs : l'Innoprod Start
- Une démarche structurante : actions de sensibilisation, formation et accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant à travers le pôle PEPITE ECRIN et sa déclinaison Tarn Up
- Un concours fédérateur, Albi Up, avec 11 projets lauréats à l'édition de la 1^{ère} édition et l'implication des établissements d'enseignement supérieur

L'agglomération travaille également à un positionnement autour de l'innovation touristique, en s'associant avec la ville d'Albi, l'office du tourisme, la Technopole et les chambres consulaires. Des actions en faveur de l'innovation touristique devraient être proposées pour une mise en œuvre à compter de 2019.

- Une étude réalisée par Mapping Consulting en 2016 faisant état d'un intérêt pour l'Albigeois à investir le champ de l'innovation touristique
- Un intérêt de principe des acteurs locaux (agglomération, commune d'Albi, office de tourisme, CCI, CMA) pour approfondir ensemble le sujet et développer des actions communes ;
- Un potentiel touristique local reconnu et un tissu local d'acteurs du numérique autour de la réalité virtuelle, des serious games et des outils de mise en relation ;
- Une forte implication de la ville d'Albi qui investit 1M€ par an dans la promotion touristique.

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Partenaires : CMA, communes, Office de Tourisme, CCI

- Critères de sélection des projets :

Plan Start Up :

- Impact sur la création d'entreprises innovantes
- Capacité à tirer parti du potentiel étudiant pour développer une économie innovante
- Articulation avec l'écosystème d'innovation albigeois

Plan en faveur de l'innovation touristique :

- Efficacité de la solution en rapport avec les objectifs fixés
- Caractère innovant
- Reproductibilité sur d'autres territoires
- Implication des acteurs économiques et institutionnels

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2019-2021 :
2019-2021

- Exemples de projets

Plan Start Up

- Projet 1 : Trust&Go- Lancement de deux éditions du concours commun Albi-Castres (2019 et 2020) avec une contribution financière de 20 000€/édition pour Albi
- Projet 2 : InnoProd Start - Mise en place de parcours d'accompagnement de 5 couvés par an sur 2019 à 2021 (dotation 90 000€ sur 2019 à 2021).

Plan en faveur de l'innovation touristique

- Selon résultat de l'appel à projet prévu en 2019, pistes envisagées : application destinée à favoriser la complémentarité entre tourisme d'affaire et tourisme privé, Urban game,

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Plan Start Up :

- Nombre de start up créées après accompagnement
- Effectif total des start up accompagnées

Plan en faveur de l'innovation touristique

- Durée moyenne de séjour
- Nombre annuel de touristes d'affaires
- Mise en œuvre effective des solutions digitales retenues à Albi

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Plan Start Up :

- Nombre de candidatures aux concours
- Nombre de candidatures à l'entrée en couveuse
- Nombre de projets accompagnés en permanence dans l'InnoProd Start

Enjeu n°1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

Objectif stratégique n°1-2 : Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire

Mesure opérationnelle n°1-2-1 : Qualifier et renforcer le site ESR albigeois

- Contexte général :

Le triptyque Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI), levier indispensable et indissociable de l'économie de la connaissance, constitue un axe stratégique majeur pour développement du territoire dont le poids est déterminant pour l'albigeois (avec un ratio de 7% nombre d'étudiants par nombre d'habitants du Grand Albigeois, de 10% pour la Ville d'Albi et une croissance continue des effectifs de +30%, soit + 2000 étudiants en 10 ans).

La structuration du pôle ESRI Albigeois, impulsée dans le cadre de l'expérimentation DIACT/DATAR « 20 villes moyennes témoins » conduite entre 2008 et 2010 par l'Agglomération a constitué le socle du « contrat de site » albigeois 2012-2015 au sens du dispositif mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées. Les réflexions conduites ont permis aux acteurs de converger sur la mise en place pour le site albigeois d'une stratégie de spécialisation et de différenciation plutôt qu'une stratégie de démultiplication de l'offre.

Les opérations d'investissement nécessaires au renforcement du pôle esr albigeois s'inscrivent dans le contrat de plan Etat-Région.

L'élaboration du SRESRI 2016-2021 par la Région Occitanie a permis de fixer les grands enjeux et les perspectives d'actions pour la période en concertation avec les acteurs concernés et les collectivités, au premier rang desquelles les intercommunalités. La démarche de coordination de la politique de site ESRI se poursuit dans le cadre de la nouvelle gouvernance locale instaurée à travers l'Assemblée régionale des sites universitaires et matérialisée par des comités opérationnels et comités de pilotage de site, avec une co-animation par un binôme Agglomération / Etablissements (réfèrent désigné par la ComUE).

A ce titre, une plateforme collaborative régionale faciliterait les échanges au sein des sites mais également inter-sites.

Passant du 2nd site du territoire Midi-Pyrénées au 5^{ème} de la Région Occitanie, le site albigeois doit pouvoir disposer d'un appui renforcé de la part de la Région afin de jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre, de « site intermédiaire ». L'agglomération a fait part à la Région de ses propositions en la matière dans le cadre de sa contribution au SRESRI (en annexe).

Concernant les infrastructures, l'Etat et la Région ont fait du développement des sites de proximité un enjeu prioritaire du CPER 2015-2020 concentrant plus de 30% du programme d'investissement contractualisé.

Dans ce cadre, en cohérence avec le contrat de site signé le 21 juin 2013, l'Etat et la Région ont contractualisé un programme d'investissement de 14,02 M€ en faveur de l'Albigeois dont les conditions de mise en œuvre sont précisés par la Convention d'Application « Enseignement Supérieur » Tarn du CPER 2015-2020.

La concrétisation de cet environnement propice à l'attractivité du site a été rendu possible grâce à l'implication des collectivités locales, notamment au travers de la responsabilité de maîtrise d'ouvrage déléguée au syndicat mixte Sup'Albi Tarn pour les opérations du campus Champollion.

PROJETS ESR DU GRAND ALBIGEOIS INSCRITS AU CPER 2015-2020

Etablissement	Libellé opération	MO	Financement proposé (€)	Etat	Région	Bloc local* (SM en qualité de MO avance TVA)	FEDER
IMMOBILIER							
INU	Bâtiment A (P. Ambic) et bâtiment de la Garde	SM	1 935 600	375 600	280 000	D 150 000 A150 000 SM 280 000	700 000
INU	Aménagement des locaux du Campus Albi Bâtiment A (P. Ambic) et bâtiment de la Garde Bâtiment Administration + bâtiment F Verdier construction bâtiment des sciences sociales et salles mutualisées hors salles spécifiques ESPE	SM	7 920 540	2 452 090	1 840 000	D 856 500 A 643 500 SM 952 090	1 420.450
INU	Campus Albi travaux isolation thermique bat (ADM 3046 m2, B 1569 m2 et bât BOREL 6682 m2). Chauffage bat multimédia 1931 m2	SM	840 000	280 800	253 000	306 200 : A 213 000 SM 93 200	0
Mines Albi	Bâtiment de TP partagé Albi	EMAC	2 400 000	1 254 545	620 455	525 000 : D 262 500 A 262 500	0
Total			13.096.140	4.118.945	2.993.455	3.863 290	2.120.450
EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES							
	Plateau technique de caractérisation des solides complexes (CARSOCOMP)	EMAC	997 600	635 055	362 545	0	0

*A = Agglomération, D = Département, SM = Syndicat mixte

Objectifs de la mesure :

- Renforcer l'Albigeois comme pôle universitaire d'équilibre
- Poursuivre les investissements en faveur de la qualité de vie et de travail des étudiants et des chercheurs

- Contenu de la mesure :

Il convient à présent d'envisager collectivement d'inscrire dans le reliquat CPER 2020-2022 et le futur CPER les opérations non précédemment soutenues au titre du CPER 2015-2020 :

- L'acquisition d'équipements d'innovation pédagogique (dont PFT SmartLearning) et réalisation d'infrastructures numériques (notamment l'interopérabilité des réseaux)
- Le soutien en investissement à la mise en place d'un centre d'examen commun au site pour les certifications en langue étrangère et en informatique afin d'élever le niveau des étudiants en informatique et usages du numérique et en langues (développement du bilinguisme)
- La poursuite de l'aide à l'investissement en équipements scientifiques indispensables au développement des activités (y compris sur la mise à niveau d'équipements) par l'acquisition et le renouvellement de plateaux techniques

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Syndicat Mixte SUP Albi Tarn
EMAC

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec la programmation CPER

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre d'étudiants, nombre de formation

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Effectifs, type de diplômes délivrés

Enjeu n°1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

Objectif stratégique n°1-2 : Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire

Mesure opérationnelle n°1-2-2 : Lever les verrous de développement des entreprises

- Contexte général :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois partage l'intérêt de diversifier l'offre de formation sur son territoire afin d'apporter aux entreprises les compétences dont elles ont besoin pour se développer. Elle note notamment un déficit de compétences professionnelles et de formations dans le numérique sur le territoire pouvant mettre en difficulté le développement de certaines filières locales et l'adaptation du tissu économique aux modèles de demain ; voire pénaliser le maintien local d'entreprises orientées sur le numérique.

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi, la Région développe un nouveau Programme Régional de Formation 2019-2022 dont la vocation est de permettre l'acquisition de compétences et de faciliter l'accès à l'emploi. Le secteur du numérique, reconnu comme secteur en tension, est particulièrement mis en valeur, notamment au travers des formations labellisées « Ecole Régionale du Numérique » (formations à la création d'interfaces et e-commerce dispensées à Albi par exemple). Il s'agit également de mettre en œuvre des formations répondant aux besoins locaux des entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activité.

L'Albigeois est présent au côté de la Région et de Pôle Emploi pour la définition et la mise en œuvre des actions du SRPO du comité Tarn Nord.

- Objectifs de la mesure :

Afin de développer une offre de formation appropriée, la mise en place d'outils permettant de qualifier les besoins en recrutement des entreprises et partager les référentiels de compétences serait opportune. Il serait par ailleurs intéressant que les collectivités puissent apporter leurs expertises et leurs connaissances fines du territoire dans le cadre de la future définition de la carte des formations.

Un travail pourra être engagé entre la Région et les collectivités, en particulier la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, afin de faire valoir leur expertise et leur connaissance du territoire lors des recueils de besoins territoriaux en formation. L'Albigeois est attaché à l'harmonisation des cartes de formation initiale et professionnelle.

Cette réflexion sur l'adéquation aux besoins locaux implique de réfléchir collectivement à des formations qui correspondront aux besoins actuels et futurs, en complémentarité avec l'offre déjà existante sur le territoire de l'Albigeois. A ce titre, une attention particulière doit être portée sur les enjeux des métiers du numérique (sous tous ses formes et à tous niveaux de compétences). Cette volonté locale d'investir ce champ fait échos à la stratégie régionale de réussite de la transition numérique.

De même, des projets expérimentaux ou facilitant le recrutement des entreprises sur des compétences spécifiques pourront être mis en place dans le cadre de la mobilisation du dispositif régional Innov'Emploi et soutenus par les partenaires sur le territoire.

La problématique de la reprise/transmission des activités artisanales est également apparue comme un élément majeur pouvant affecter le dynamisme économique du territoire. Afin de minimiser les pertes d'emplois liées aux fermetures d'activités ou à des reprises/transmissions mal accompagnées ; inverser, ou au moins infléchir, la courbe actuelle haussière du vieillissement des entreprises artisanales et éviter les dents creuses en zone urbaine, la communauté d'agglomération du Grand Albigeois accompagne les projets de transmission des entreprises artisanales du territoire. De même, le dispositif régional « Contrat Transmission-Reprise d'entreprises » a pour objectif de lutter contre la disparition d'entreprises.

Enfin, afin de fluidifier le marché du travail et promouvoir les recrutements, la Région Occitanie,

dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de formation professionnelle, a mis en place une offre de services à destination des entreprises sur le volet ressources humaines. Cette offre repose sur 4 volets : l'information et la sensibilisation des entreprises, un pré-diagnostic en ressources humaines, le développement des compétences et l'accompagnement au recrutement.

- Contenu de la mesure :

Actions de valorisation de l'offre de formation et développement de nouvelles formations en lien avec les besoins des entreprises locales
Actions en faveur de la fluidité du marché du travail albigeois et pour favoriser le recrutement
Actions favorisant la création ou la reprise d'entreprises et l'emploi dans le domaine de l'artisanat et du petit commerce

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Localisations spécifiques éventuelles :

- Critères de sélection des projets :

Efficacité pour combler le déficit en formations post bac dans certains domaines, notamment du numérique
Efficacité pour contribuer à la mutation vers l'économie numérique des entreprises locales
Efficacité pour contribuer à réduire le déficit en cadres et experts

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2019-2021 :
2019-2021

- Exemples de projets

- Mise en place de cycles de formation dans le domaine du développement numérique
Des emplois stratégiques pour le développement des entreprises locales peinent à être couverts, du fait de tensions sur les postes concernés ou de la dimension moyenne des entreprises et du territoire. Ce frein a été soulevé par les acteurs économiques lors de la large concertation engagée dans le cadre du cap agglo business.
- Aide à l'installation et au recrutement d'emploi clef
Axe complémentaire à celui de la formation, les politiques publiques favorisant la fluidité du marché du travail permettent de lever certains des freins rencontrés par les entreprises dans leur développement. A ce titre, la difficulté à recruter est actuellement le 1^{er} frein au développement des entreprises mis en avant par les employeurs. Si le constat est global, il s'avère être encore plus aigu sur les territoires de villes moyennes.
- Plan en faveur de la transmission reprise des activités artisanales :
 - 1) financement de l'accompagnement post reprise sur 5 ans par la CMA du Tarn des entreprises transmises
 - 2) financement d'une aide directe aux repreneurs d'entreprises artisanales avec priorité à celles ayant un nombre d'emploi significatif et/ou un savoir-faire spécifique et/ou situées en centre-ville ou centre bourg. L'aide variera de 2000 à 5000€ en fonction des critères mentionnés, avec une moyenne de 3000€

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de personnes intégrant les formations soutenues
Nombre de recrutements effectués sur la cible définie
Estimation du nombre d'emplois directs créés ou développés grâce au recrutement / coût du dispositif pour la collectivité

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Taux de satisfaction des recruteurs (enquête)
% de recrutements effectués/envisagés

Enjeu n°1 : Renforcer l'Albigeois comme pôle d'équilibre et place de référence régionale

Objectif stratégique n°1-3 : Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception

Mesure opérationnelle n°1-3-1 : Préserver et valoriser le patrimoine albigeois, notamment sur le périmètre Grand Site Occitanie

- Contexte général :

Grâce aux deux classements par l'UNESCO obtenus pour la Cité Episcopale en 2010, puis pour la Mappa Mundi, inscrite au registre « Mémoire du monde » en 2015, mais aussi par l'influence internationale du musée Toulouse-Lautrec, ou encore du musée Lapérouse, la ville d'Albi est aujourd'hui le 3^e site le plus visité de la Région Occitanie derrière le Pont du Gard et l'aire du Viaduc de Millau. Fort de ces constats, l'Office de Tourisme d'Albi a clarifié et structuré son action touristique à court et moyen terme.

Le schéma directeur 2018-2023 adopté s'articule autour de 4 grands axes stratégiques. Cette feuille de route se décline en un programme de mesures et d'actions concrètes et opérationnelles pluriannuelles. Il doit permettre à tous les partenaires du territoire, aussi bien techniques que financiers, d'avoir une bonne lisibilité du développement touristique souhaité par la ville d'Albi, qui s'exprimera contractuellement dans le cadre du Grand Site d'Occitanie.

Albi s'est portée candidate à la labellisation « Grands Sites Occitanie » (GSO) en janvier 2018, et souhaite par là même s'inscrire dans un temps long de contractualisation avec la Région. L'ensemble des projets portés par la commune d'Albi dans le cadre de sa candidature ne sont ainsi pas recensés dans le présent contrat, le Contrat GSO n'étant pas finalisé à ce stade.

Des actions en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine sont également portées par les autres communes de l'agglomération et mettent en valeur un cadre de vie préservé, s'inscrivant ainsi pleinement dans les objectifs du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 ».

- Objectifs de la mesure :

Deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- L'albigeois est une destination touristique d'exception pour les clientèles qui souhaitent profiter d'un territoire attractif où la nature et le patrimoine sont uniques et qui souhaitent également rayonner sur des sites touristiques de proximité. Il convient de conforter cette attraction et de la renforcer au travers **d'une politique de promotion/communication et de commercialisation forte**, en articulation avec les destinations tarnaises qui constituent des complémentarités incontournables pour une offre nature et patrimoine.
- Il convient de développer l'accompagnement et l'animation de réseaux que ce soit pour les professionnels du tourisme, les commerçants ou les habitants, afin de mobiliser l'ensemble de ces partenaires pour faire du territoire Grand Site Occitanie d'Albi **une destination d'accueil d'excellence**.

- Contenu de la mesure :

ALBI schéma directeur Grand Site Occitanie 2018-2023			
Patrimoine et Culture	Développement touristique de destination	Médiation	Attractivité Territoriale
<ul style="list-style-type: none"> - Programme pluri-annuel de restauration des monuments majeurs du périmètre UNESCO et du SPR - Mise en conformité des documents d'urbanisme avec les exigences patrimoniales et notamment révision du Site Patrimonial Remarquable - Expositions temporaires d'envergure nationale au musée Toulouse-Lautrec 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de l'offre touristique autour de l'Office de tourisme - Etudes de notoriété de la destination (cf étude réalisée par le CRT) - Développement de la destination au national et à l'international - Réaménagement d'envergure de la boutique du Musée Toulouse-Lautrec et projet d'aménagement du pavillon du bastion du Palais de la Berbie 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un espace d'interprétation du Grand Site au cœur de l'office de tourisme - Valorisation et médiation culturelle autour de la Mappa Mundi - Innovation dans les nouvelles approches numériques et ludiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements et équipements urbains dans le cœur emblématique : réaménagement du site de Pratgrausals, aménagements urbains qualitatifs - Montée en gamme des équipements structurants, des animations et offres de services - Projet numérique de territoire autour de la stratégie numérique et digitale de la Ville d'Albi - Mise en lumière par projection mapping de la cathédrale Sainte-Cécile

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Albi, Office du Tourisme, Musée Toulouse Lautrec

- Localisations spécifiques éventuelles : périmètre GSO**- Exemples de projets**

- o Restauration du Pont Vieux

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, maître d'ouvrage du Pont Vieux depuis le transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2010, a fait réaliser en 2015 une inspection détaillée des parties aériennes et immergées du Pont Vieux. Cette inspection a montré que les désordres constatés lors des inspections précédentes s'étaient aggravés, et qu'il convenait d'entreprendre à court terme des travaux sur cet ouvrage sans quoi la dégradation du pont serait irréversible.

Consciente de l'importance patrimoniale de cet ouvrage, élément majeur du périmètre UNESCO et classé au titre des monuments historiques, la communauté d'agglomération a décidé d'engager dès 2018 les études relatives à la restauration du Pont Vieux pour un démarrage des travaux en 2020. L'agglomération doit lancer prochainement un marché de maîtrise d'œuvre comprenant un historien, un scientifique, un archéologue, un architecte monument historique, un bureau d'étude ouvrage d'art, un éclairagiste.

- Programme de restauration des monuments et éléments d'art

Les communes de l'Albigeois apportent une attention soutenue à la préservation et à la valorisation de leur patrimoine architectural. L'objectif poursuivi est de restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural et artistique du territoire. A titre d'exemple, la commune d'Albi prévoit la restauration de l'église St Salvy (crypte, chapelle St Louis, orgue, toiture, cloître, ...), de l'église la Madeleine (voûtes, orgue, ...), de l'église la Drèche (chemin de ronde, Couverture du dôme, reprise des tympans du portail, restaurations intérieures, ...), du théâtre des Lices (décors peints de la coupole). La commune de Castelnau-de-Levis envisage la restauration d'un tableau représentant une Piéta daté du XVII^{ième} siècle dans l'église Saint Barthélémy.

- Albi : aménagements urbains en secteur sauvegardé, étude urbaine relative au réaménagement du quartier de la gare Albi Ville

Enjeu n°2 : Favoriser toutes les énergies positives**Objectif stratégique n°2-1 : Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables****Mesure opérationnelle n°2-1-1 : Favoriser l'intermodalité et les mobilités douces****- Contexte général :**

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un réseau de transports urbains dynamique, moderne et en pleine évolution, conçu à l'échelle du territoire des 16 communes afin de répondre quotidiennement aux besoins des usagers.

Le territoire est mobilisé pour développer la part des transports collectifs dans les déplacements quotidiens des grands albigeois. A la suite d'un important programme de développement, le réseau compte désormais 16 lignes pour un linéaire de 145 km sur 11 communes de l'agglomération. La flotte d'autobus est en renouvellement constant afin d'offrir un service de qualité. Par ailleurs, un service de transport à la demande a été développé pour répondre aux besoins des habitants des zones moins denses du territoire. La poursuite de l'évolution du réseau des transports urbains, de sa hiérarchisation et de son optimisation sont intégrées au PDU avec un objectif de hausse de l'usage des transports en commun de plus de 64% sur 10 ans.

- Objectifs de la mesure :

- Améliorer les coordinations entre les réseaux de transport régional, interurbain et urbain
- Développer les intermodalités entre transports collectifs, vélo et marche
- Augmenter la fréquentation du réseau de bus
- Requalifier le secteur de la gare Albi-ville via notamment le réaménagement des espaces dédiés aux transports urbains et interurbains sur la place Jean Jaurès
- Renforcer la sécurité des piétons et des vélos aux abords de la gare

- Contenu de la mesure :

Le PDU du Grand Albigeois définit comme première action l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare SNCF Albi-Ville. Ce projet sera réalisé en partenariat étroit avec la Région (compétente en matière de transport interurbain), la ville d'Albi, le Département du Tarn et la SNCF. Un protocole d'intention pour la réalisation de ce projet a été validé entre les différents partenaires au début de l'année 2019.

En parallèle, l'Agglomération souhaite développer l'offre de stationnement permettant l'intermodalité. Au-delà des projets en faveur du développement de parking relais, l'Agglomération a identifié dans son PDU la possibilité d'action en faveur du covoiturage sur de courtes distances : référencement des aires, promotion des plateformes de mise en relation des usagers...

La question du positionnement et de la desserte des arrêts de bus interurbains se pose par ailleurs dans certaines communes de l'agglomération (ex : Arthès, Castelnau-de-Levis...). Un dialogue constructif pourrait être engagé avec la Région et le Département pour trouver des solutions opérationnelles concrètes aux problématiques rencontrées.

Par ailleurs, depuis 2010 et le transfert d'une nouvelle compétence liée aux déplacements doux, la communauté d'agglomération, en concertation avec les communes de son territoire, mène une politique volontariste pour développer les déplacements à vélo.

Chaque année, de nouveaux aménagements cyclables sont créés et des services à la mobilité à vélo sont également expérimentés et développés pour encourager et accompagner différents publics à recourir au vélo dans leurs déplacements utilitaires et de loisirs (cours de vélo adultes et enfants, prêts de vélo aux étudiants, bourse aux vélos).

La mise en place de cette nouvelle compétence a pu s'appuyer sur l'expérience de la ville d'Albi qui disposait depuis 2009 d'un schéma directeur cyclable, support indispensable pour mettre en œuvre une politique cyclable cohérente à l'échelle d'un territoire.

Ces aménagements permettent en outre de constituer progressivement des liaisons entre la véloroute du Tarn, la voie verte Albi-Castres et le sentier de grande randonnée GR36, trois axes

de grande itinérance de loisirs, qui sont présents sur le territoire de l'Agglomération. La passerelle en encorbeillement sur le viaduc ferroviaire constituera ainsi le point de traversée du Tarn pour les cyclotouristes et grands randonneurs de passage dans l'Agglomération.

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Partenaires associés le cas échéant : Région Occitanie, SNCF, communes, Etat

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les objectifs du PDU

- Exemples de projets

- Etudes et projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-Ville

La volonté de réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare SNCF d'Albi-Ville répond au souhait des différents acteurs du territoire de favoriser un accès facilité aux différents modes de transport du territoire, sur un lieu unique et qualitatif en proximité avec le centre-ville d'Albi et intégré au le tissu urbain.

Cette action est posée en lien avec l'étude urbaine d'aménagement du quartier de la gare Albi Ville portée par la commune d'Albi.

Le diagnostic sur lequel s'appuie le PDU fait notamment ressortir l'absence de site organisé et qualitatif permettant des échanges multimodaux coordonnés sur le territoire de l'agglomération.

La place Jean-Jaurès, située en centre-ville d'Albi, regroupe à ce jour les terminus des bus interurbains et joue le rôle de gare routière. Cependant, sa localisation et sa configuration ne permettent pas de répondre de façon sécuritaire aux fonctionnalités d'une gare routière et les liaisons entre ce site et la gare SNCF d'Albi Ville restent à optimiser.

La gare d'Albi-ville, avec près de 340 000 voyageurs par an, est une gare d'intérêt régional. La politique menée par la Région, dans le cadre du développement du TER et notamment avec les opérations de renouvellement des infrastructures ferroviaires dans le cadre du Plan Rail, a permis d'améliorer sensiblement sa desserte et d'engendrer une hausse de la fréquentation de près de 20% sur les deux dernières années.

Toutefois, l'offre multimodale existante et son organisation sur le périmètre de la gare SNCF d'Albi Ville, s'avèrent en inadéquation avec les usages actuels :

- peu de dessertes par les lignes urbaines ;
- absence de desserte par le réseau interurbain (hormis le réseau routier régional) ;
- liaisons inconfortables et insuffisamment sécurisées pour les modes doux aux abords de la gare, circulations routières complexes ;
- absence d'information-voyageurs multimodale.

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable communautaire

En 2011, l'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur cyclable communautaire, approuvé en 2013, qui définit les itinéraires cyclables prioritaires à aménager à l'échelle des communes et de l'agglomération.

Les objectifs majeurs du schéma sont :

- développer des axes forts interurbains :
 - Est-Ouest (Marssac – Saint-Juéry)
 - Vers la voie verte Albi-Castres
 - Vers Lescure
- développer ces continuités sur la ville centre avec des franchissements du Tarn et de la RN88
- desservir les équipements publics et les pôles d'activités autour des mobilités douces
- développer l'usage du vélo et la complémentarité avec les transports en commun,
- assurer les liaisons avec les itinéraires départementaux ainsi que les véloroutes et voies vertes.

Les aménagements cyclables, réalisés en sites propres ou sur chaussée (bandes cyclables, double

sens cyclable, zones 20km/h, zone 30 km/h) permettent de mailler plus finement le réseau cyclable de l'Agglomération et participent pleinement aux projets de requalification des centres bourg et à la densification des liaisons entre cœur de ville et périphéries.

○ Développement d'infrastructures dédiées aux services vélo
Parallèlement à la réalisation d'aménagements cyclables, l'Agglomération souhaite développer des services afin d'accompagner les usagers dans leur changement de comportement de mobilité au profit du vélo : vélo-école, prêt de vélos auprès des étudiants et du grand public, déploiement de dispositifs pour le stationnement des vélos... Cela correspond à l'action 6 PDU du Grand Albigeois en faveur de l'accompagnement des changements de comportement de mobilité au profit des modes alternatifs à la voiture et notamment le vélo.

Le processus de changement de mode de déplacement est un processus souvent long. Pour accompagner les usagers dans ce processus, l'Agglomération mène déjà un certain nombre d'actions : l'organisation depuis 8 ans d'une bourse aux vélos d'occasion, la création d'une vélo-école, qui forme depuis quatre ans de nouveaux cyclistes, ou encore la mise à disposition de vélo auprès des étudiants sur les campus de Champollion et de Fonlabour.

La création d'une Maison du vélo en cœur d'agglomération permettrait de rassembler sur un même lieu les services et informations à destination des usagers, et de fédérer les acteurs des mobilités douces sur le territoire. Ces actions d'accompagnement constituent un complément indispensable à la réalisation d'aménagements cyclables.

○ Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur piéton communautaire.
La marche représente 22% des déplacements quotidiens à l'échelle de l'Agglomération (source : enquête déplacements ville moyenne – diagnostic PDU). Cette part peut s'élever à 50% dans les secteurs plus urbanisés comme les centre-ville d'Albi ou de Saint-Juéry. L'objectif du PDU est de doubler d'ici 10 ans la part modale de la marche qui est un moyen de déplacement qui présente un large éventail de bénéfices individuels et collectifs: en termes de santé, d'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

La qualité des parcours offerts aux piétons influence directement le choix de se déplacer à pied. Elle conditionne également la fréquence et la longueur des trajets effectués à pied. Ainsi, en complément du schéma directeur cyclable communautaire et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour les déplacements à pied, l'Agglomération a inscrit dans le PDU la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton (action n°9 : « développer la marchabilité des centres villes et des centres bourgs »). Cette action permettra d'une part de sécuriser et renforcer la place des piétons sur l'espace public, et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante (centres villes, centres-bourg, ...), et d'autre part de développer la part de la marche à la fois comme mode principal pour les déplacements de courte distance et mode complémentaire aux transports collectifs sur des déplacements plus importants.

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

- Nombre de voyageurs sur les réseaux de transports collectifs
- Fréquentation des pistes cyclables

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Comité de suivi PDU

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

Etats généraux du rail de l'intermodalité
SRADDET Occitanie 2040

Enjeu n°2 : Favoriser toutes les énergies positives

Objectif stratégique n°2-1 : Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables

Mesure opérationnelle n°2-1-2 : Optimiser les infrastructures de déplacement

- Contexte général :

La prolongation de l'autoroute Albi-Marssac et le doublement de la rocade entre Le Séquestre et Lescure d'Albigeois ont constitué des objectifs prioritaires dans la mesure où la RN88 a vocation à relier 5 préfectures (Albi, Rodez, Mende, Le Puy et Saint-Etienne) et 2 capitales régionales (Toulouse et Lyon). Il constitue par ailleurs un axe transversal majeur de désenclavement du massif central.

L'itinéraire constitue également un axe économique drainant une population de plus d'un million d'habitants, sans compter les métropoles de Toulouse et Lyon. La RN 88 joue donc un rôle important dans le maillage du territoire.

Depuis l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la rocade d'Albi, la quasi-totalité de la RN88 dans le Tarn a le statut de voie express. La traversée de Lescure d'Albigeois fait l'objet d'un projet distinct d'aménagement de sécurité sur 3 km : inscrit au CPER 2015-2020, ce projet est en cours de réalisation.

Le doublement de la rocade d'Albi a été inscrit successivement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) de 2000-2009, du Programme De Modernisation des Infrastructures (PDMI) de 2010-2014 puis du CPER en cours 2015-2020. Le montant total de l'opération s'élève à 60 millions d'euros.

Concernant les dessertes ferroviaires du territoire albigeois, l'amélioration de la desserte par le rail entre Albi et Toulouse fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agglomération, considérant que cet aspect permet d'encourager l'attractivité albigeoise, de prolonger l'accès ferroviaire de Toulouse (et de la future ligne à grande vitesse) et de favoriser l'ouverture nationale et internationale du territoire albigeois.

Lancé en 2007 à l'initiative de la Région Occitanie (anciennement Midi-Pyrénées) et cofinancé par l'Etat, SNCF Réseau (anciennement Réseau Ferré de France) et l'Union Européenne, le Plan Rail Midi-Pyrénées 2007-2013 a eu pour ambition d'accélérer la modernisation du réseau pour garantir l'avenir de son exploitation et accompagner l'augmentation du trafic TER.

Enfin, le développement équilibré et cohérent du territoire bénéficiera de l'arrivée de la LGV sur Montauban et Toulouse et de la connexion du territoire albigeois aux gares correspondantes via le réseau ferroviaire.

Concernant le projet ferroviaire l'Etat et la Région ont identifié dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020, en lien avec SNCF-Réseau, la réalisation des opérations suivantes :

Voie	Intitulé de l'opération	Coût des travaux prévisionnel (M€)	Plan de financement			
			Etat	Région	Bloc local (1)	SNCF RÉSEAU
RAIL						
AXE DU QUART NORD EST						
	Projet régional : aménagement pour jumelage/déjumelage à Albi ou Carmaux pour l'axe de Albi	1,2	0,3	0,9	0	0
	Projet régional : Mise en GSM-R entre Toulouse et St Sulpice	4,1	1,03	3,08	0	0
	Total	5,3	1,33	3,98	0	0

- Objectifs de la mesure :

Optimiser les infrastructures routières et ferroviaires pour répondre au mieux aux attentes des albigeois, fluidifier le trafic tout en préservant l'environnement.

- Contenu de la mesure :

Il s'agit d'optimiser les infrastructures de déplacement sur le territoire albigeois, pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs de passage.

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Département du Tarn, Etat

- Exemples de projets

Parmi les opérations d'ampleur accompagnées ou conduites par l'Agglomération en matière d'amélioration du réseau viaire, peuvent également être citées les opérations de sécurisation des routes départementales (échangeur du Caussels, giratoire de Gaillaguès...) et dans les prochaines années l'aménagement de la RD612 qui relie Albi à Castres, en entrée sud d'agglomération.

Afin de coordonner l'ensemble de ses actions, l'Agglomération envisage la définition d'un schéma intercommunal de voirie dont les modalités restent à définir.

Enfin, afin de répondre aux objectifs de densification urbaine et de croissance démographique et de soulager le cœur de l'agglomération du trafic de transit, une étude portant sur un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn sera menée par l'Agglomération.

○ Aménagement de la RD612

L'entrée sud de l'agglomération par la RD 612 (axe Albi-Castres) est actuellement confrontée à différentes problématiques : fluidité du trafic non assurée et provoquant des dysfonctionnements aux heures de pointe, circulation de transit en augmentation sur des voies secondaires, développement des activités économiques avec des problèmes de stationnement et d'accessibilité, prise en compte insuffisante des déplacements doux, desserte en transports en commun à optimiser, qualité urbaine et paysagère à améliorer.

Le Département, l'Agglomération et la Ville d'Albi ont conjointement engagé une étude qui a permis de définir un programme d'aménagement d'ensemble de ce secteur et de la RD612.

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Comité de suivi PDU

Enjeu n°2 : Favoriser toutes les énergies positives

Objectif stratégique n°2-2 : Agir en faveur de la transition énergétique et écologique

Mesure opérationnelle n°2-2-1 : Préserver l'environnement et la biodiversité

- Contexte général :

Engagées dans la transition énergétique et écologique, les collectivités du territoire du Grand Albigeois démontrent leur volonté d'agir pour un développement raisonné. Cette stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique s'est notamment vu récompensé par la sélection dans les premières vagues de contractualisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (contrat cadre entre l'Agglomération et l'Etat signé en juillet 2016, et renouvelé par avenant en février 2017).

Le Grand Albigeois a fait de la transition écologique et énergétique l'un des piliers de son projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » et prend en compte cette problématique dans l'ensemble de ces politiques et de manière transverse.

- Objectifs de la mesure :

L'albigeois est une terre riche d'une biodiversité importante, et de paysages très variés. La préservation des ressources naturelles du territoire est une condition à son développement équilibré et durable.

- Contenu de la mesure :

L'agglomération et ses communes membres mettent en œuvre des politiques visant à optimiser l'utilisation des ressources en eaux et leurs traitements, et à préserver les qualités environnementales du territoire notamment en termes de biodiversité.

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Exemples de projets

- Augmentation des capacités de traitement de la station d'épuration de Marssac-sur-Tarn
Après réalisation d'un diagnostic du réseau de collecte des eaux usées et recherche des eaux claires parasites permanentes véhiculées, un projet d'adapter la station principale du Verdier à Marssac-sur-Tarn à l'augmentation de population de la commune et au raccordement de la zone d'activités économiques de Rieumas est en cours. La nouvelle station qui sera en capacité de traiter 5 000 équivalents habitants au lieu de 2 000 aujourd'hui sera plus performante et plus durable.
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération
L'étude de schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération toute entière a commencé en janvier 2018. Cette étude viendra s'interfacer avec l'étude du PLUi. Elle se déroulera jusque fin 2019 et se décomposera en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales. Des préconisations seront annexées au PLUi, de manière à être prises en considération au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme.
- Aménagement du ruisseau du Séoux avec la création de bassins de rétention d'eaux pluviales
En 2005 une étude d'aménagement du ruisseau du Séoux a été diligentée afin de permettre la protection contre les crues des communes de Puygouzon, Albi et Le Séquestre. Celle-ci a conclu à la nécessaire réalisation de plusieurs bassins de rétention d'eaux pluviales répartis sur les communes d'Albi et de Puygouzon.
Un premier bassin dit « de Puech Cambié » a été réalisé en 2007 par la ville. La protection de la ville d'Albi contre une crue de fréquence à minima cinquantennale nécessite, outre la réalisation de bassins de rétention le plus en amont sur la commune de Puygouzon, la réalisation d'un grand bassin à Albi, secteur de Mézard.

- Actions autour de la biodiversité et du loisir en zone naturelle, notamment dans le cadre de l'extension et du ré-aménagement de la base de loisirs de Pratgraussals (programme d'action en cours de définition)
- Travaux de confortement et de mise en valeur des berges du Tarn. Ces projets peuvent être soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'Eau et de l'article L214-1 du Code de l'environnement.
- Actions découlant d'un Plan Alimentaire Territorial (en cours d'élaboration)

Enjeu n°2 : Favoriser toutes les énergies positives

Objectif stratégique n°2-2 : Agir en faveur de la transition énergétique et écologique

Mesure opérationnelle n°2-2-3 : Maîtriser les consommations énergétiques et augmenter les capacités de production d'énergie renouvelable

- Contexte général :

Engagées dans la transition énergétique et écologique, les collectivités du territoire du Grand Albigeois démontrent leur volonté d'agir pour un développement raisonné. Cette stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique s'est notamment vu récompensé par la sélection dans les premières vagues de contractualisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (contrat cadre entre l'Agglomération et l'Etat signé en juillet 2016, et renouvelé par avenant en février 2017).

Le Grand Albigeois a fait de la transition écologique et énergétique l'un des piliers de son projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » et prend en compte cette problématique dans l'ensemble de ces politiques et de manière transverse.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Albigeois est par ailleurs en cours d'élaboration. Le Grand Albigeois a fait de la transition écologique et énergétique l'un des piliers de son projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » et prend en compte cette problématique dans l'ensemble de ces politiques et de manière transverse.

De son côté, la Région Occitanie s'est résolument engagée sur la voie de la transition énergétique en affirmant l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe.

Pour concrétiser cette ambition, les objectifs d'ici 2050 sont de diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.

- Objectifs de la mesure :

L'objectif est de maîtriser les consommations énergétiques et d'optimiser les capacités de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

- Contenu de la mesure :

Investissements dans de nouveaux sites de production d'énergies renouvelables
Optimisation des consommations énergétiques
Construction de bâtiments publics à énergie positive

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Exemples de projets

- Injection de biogaz par la station d'épuration Albi Madeleine
La conception réalisation d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz se déroulera en 2018 avec objectif d'injecter jusqu'à 8 200kh/j. Ces travaux amèneraient à faire de la STEP Albi-Madeleine une des premières stations d'épuration en régie à énergie positive de France.
- Programme de renouvellement de l'éclairage public dont installations de candélabres solaires
Dans le cadre de la sécurisation de voirie sur des sites isolés, les communes d'Arthès, Carlus, Lescure et Puygouzon comptent déployer des luminaires solaires autonomes. Le futur parking de covoiturage situé sur la zone d'activité de Rieumas (commune de Marssac) sera par ailleurs éclairé par 5 à 8 luminaires solaires autonomes.
D'une manière plus générale, l'agglomération veille à l'optimisation constante de son système d'éclairage public : remplacement des ampoules par des leds, extinction nocturne...
- Création de bâtiments communautaires de haute qualité environnementale (appel à projet régional NOWATT)
 - Extension de l'hôtel d'entreprise Innoprod

- Construction d'un centre technique communautaire à Lebon

- Installation géothermique pour le CLAE (ville de Cunac)
- Installation de production d'énergie à partir de sources photovoltaïques sur les bâtiments publics (ville de Saliès)

○ Actions prévues dans le cadre du PDU et du PCAET de l'Albigeois

Depuis le 18 juillet 2017, l'AREC (ex ARPE Occitanie) a été mandatée pour accompagner l'Agglomération dans l'animation et l'élaboration du PCAET du territoire. Selon le diagnostic effectué, les principaux leviers d'actions pour diminuer les consommations d'énergie sur le territoire (axe fort pour s'inscrire dans la dynamique REPOS) sont dans les secteurs : résidentiel, transports et industriel représentant à eux trois 88% des consommations de l'agglomération.

L'élaboration du plan d'actions découlant du diagnostic réalisé et de la phase stratégique en cours a débuté sur le dernier trimestre 2018.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

SRADDET volet environnement

Stratégie Région à énergie positive

FEDER axe 10

Enjeu n°2 : Favoriser toutes les énergies positives

Objectif stratégique n°2-3 : Promouvoir le développement d'une économie circulaire

Mesure opérationnelle n°2-3-1 : Mettre en œuvre une stratégie efficace d'économie des ressources

- Contexte général :

L'Agglomération assure depuis de nombreuses années la collecte et le traitement des déchets des ménages sur le territoire. Ses interlocuteurs principaux dans ce domaine sont les ménages, qu'elle sensibilise par exemple au tri des déchets, en vue de leur valorisation. La démarche d'économie circulaire engagée depuis fin 2017 par l'Agglomération dans le cadre de l'appel à projet « Territoires Économies en Ressources » élargit ce cercle aux entreprises de toutes les tailles, aux écoles...

A la suite des appels à candidatures Zéro Déchets Zéro Gaspillage (ZDZG) initiés en 2014 et 2015 par le ministère en charge de l'environnement, la direction régionale Occitanie de l'ADEME a souhaité lancer un nouvel appel à candidature spécifique pour son territoire. Cette initiative régionale vise à compléter le maillage de la région Occitanie en territoires précurseurs du point de vue du développement de l'économie circulaire et de l'optimisation de la prévention et gestion des déchets.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est portée candidate à la phase de présélection des candidats en mars 2017, a été retenue pour la réalisation d'une étude de préfiguration et a vu son projet validé par l'ADEME en avril 2018.

- Objectifs de la mesure :

L'engagement de l'Agglomération en termes d'économie circulaire passe par l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), approuvé par le Conseil Communautaire de juillet 2018. Ce plan vise notamment la réduction de la production de déchets de la collectivité et des administrations de son territoire ainsi que de celle des entreprises, et l'intégration de critères d'économie circulaire dans les marchés publics. La lutte contre le gaspillage alimentaire est également un axe fort de ce plan avec l'accompagnement des structures de la restauration collective et un travail sur les invendus de la distribution.

- Contenu de la mesure :

Mise en œuvre du programme d'action défini dans le PLPDMA.

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec la stratégie développée dans le cadre du plan « Territoire Économies en Ressources »

- Exemples de projets

Durant la construction du programme d'action du PLPDMA du Grand Albigeois, deux sujets ont fait l'objet d'ateliers spécifiques avec les acteurs du territoire : il s'agit des biodéchets et des déchets du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

Concernant les biodéchets, la promotion des solutions de compostage de proximité (individuel et collectif) est actuellement fortement dynamisée et une étude sur la collecte et la valorisation des biodéchets (gros producteurs et centre dense) sera également menée.

Concernant les déchets de BTP, un travail a déjà commencé avec les principaux donneurs d'ordre publics de l'agglomération pour la mise en œuvre de chantiers propres. L'étude de la création d'une plateforme de réemploi des matériaux pourra également limiter la production de déchets.

L'Agglomération souhaite également proposer une solution de valorisation de proximité des déchets verts des ménages (du type broyage à domicile) et travaille avec les services techniques des communes à la réduction de leurs déchets verts.

Enfin, des études sur la possibilité et les modalités d'instauration d'une tarification incitative et/ou d'une redevance spéciale sont planifiées sur l'année 2019.

- Construction d'une stratégie de réemploi

L'action visera dans un premier temps à étudier la pertinence et les conditions préalables à la mise en place d'une organisation (formes et statuts restant à définir) opérationnelle pour la mise en place d'une plateforme de réemploi, ceci en veillant à articuler l'ensemble des acteurs publics et privés œuvrant dans le champ de la gestion des déchets, et en cohérence avec le programme d'action triennal de la collectivité pour la période 2018-2020. Les objectifs poursuivis sont : soutenir et valoriser les initiatives locales du territoire de la gestion des déchets et du réemploi ; articuler les ressources et dispositifs existants pour accompagner cette structuration ; favoriser, à travers ce projet, l'émergence d'activités et d'emplois à fort impact social au niveau local ; détourner vers le réemploi les objets en bon état déposés à la déchèterie ; proposer un ou plusieurs lieux de vente d'occasion visible (et fréquentés) sur le territoire de l'Albigeois.

- Création d'une plateforme d'échange de matériaux de construction

Sur le territoire albigeois, quelques solutions favorisant le recyclage de matériaux de construction existent mais elles sont peu utilisées. L'objectif de la mesure est de disposer à l'horizon 2020 de plateformes de matériaux de 2nde main pour favoriser le recours à ces solutions par les professionnels et diminuer le tonnage de déchets du BTP collectés.

Sur le territoire albigeois, quelques solutions favorisant le recyclage de matériaux de construction existent (par exemple, l'entreprise Benezech propose une solution de recyclage du béton par concassage et dispose d'une plateforme pour les matériaux) mais ces solutions sont peu utilisées. Plusieurs acteurs du BTP (FFB, entreprise Benezech) ont mis en avant la pertinence d'avoir des plateformes de matériaux de 2nde main aux 4 points cardinaux du territoire, pour favoriser le recours à ces solutions par les professionnels.

Les objectifs poursuivis sont : limiter l'enfouissement des déchets inertes ; favoriser le réemploi des matériaux de construction (BTP) ; proposer aux professionnels du BTP des solutions opérationnelles.

- Démarche d'écologie industrielle et territoriale, notamment dans les zones d'activité

Des actions d'écologie industrielle et territoriale viseront la mise en œuvre de synergies de flux à l'échelle des zones d'activité de l'agglomération.

Les entretiens et ateliers menés sur le territoire ont montré que les acteurs attendaient de l'information sur les activités des uns et des autres, sur les solutions disponibles sur le territoire et sur les ressources susceptibles d'être partagées. La collectivité est reconnue comme légitime pour jouer un rôle d'animateur ou de facilitateur, dans ce partage d'information.

Cette dernière souhaite démontrer l'intérêt des synergies inter-entreprises afin de porter à connaissance cette dimension importante de l'économie circulaire et d'accompagner les entreprises qui souhaitent se lancer dans cette démarche.

Au cours de la période 2018-2020, l'Agglomération va donc s'attacher à porter sur le territoire une démarche progressive d'écologie industrielle et territoriale, notamment dans les zones d'activité dont elle s'assure la gestion.

Les objectifs poursuivis sont : favoriser les échanges entre entreprises ; réduire les déplacements (émissions de GES) et les gaspillages de matière ; soutenir l'économie locale ; contribuer à l'ancrage local des entreprises du territoire.

- Etude de la collecte séparée et de la valorisation des biodéchets

L'étude porte sur les modalités de collecte auprès des habitants et des producteurs de biodéchets pour affiner l'évaluation du gisement de biodéchets d'une part, envisager différents scénarii de collecte et de valorisation susceptibles d'être déployés sur le territoire.

Le diagnostic réalisé au cours de l'étude de préfiguration du programme Territoire Econome en Ressources a permis d'identifier les principaux producteurs de biodéchets du territoire albigeois, et de mettre en lumière la forte présence probable de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). En outre, le territoire ne dispose pas de solution de valorisation des biodéchets alimentaires à moins d'une heure de route (méthaniseurs). Au moins un prestataire propose une solution de collecte des biodéchets auprès des gros producteurs sur le territoire.

- Mise en place le cas échéant d'une tarification incitative et/ou d'une redevance spéciale

Actuellement la tarification déchets du Grand Albigeois repose sur une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. L'Agglomération souhaite étudier l'opportunité de faire évoluer cette fiscalité et la mettre en œuvre le cas échéant.

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Comité de suivi stratégie Territoire Econome en Ressources

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité

Objectif stratégique n°3-1 : Permettre un aménagement équilibré du territoire

Mesure opérationnelle n°3-1-1 : Favoriser les parcours résidentiels en Albigeois

- Contexte général :

Le Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'habitat ambitieuse et partagée avec l'ensemble des communes, pour répondre à la diversité des besoins. Cette politique de l'habitat s'inscrit dans une démarche transversale à la croisée des différentes politiques publiques visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie solidaire de développement du territoire répondant aux enjeux et défis d'une agglomération attractive et durable.

Parce que le logement constitue la première pierre de la qualité de vie et du « bien vivre ensemble », puisque c'est l'environnement le plus direct de l'individu, celui avec lequel il entretient un lien étroit d'attachement et qui imprègne particulièrement sa vie quotidienne, la politique locale de l'habitat de la communauté d'agglomération de l'Albigeois doit permettre à tous de se loger dans des conditions décentes et de favoriser un parcours résidentiel adapté à toutes les étapes de la vie.

Ainsi, au travers de sa politique de l'habitat, l'agglomération participe à renforcer le dynamisme et l'attractivité de son territoire, tout en préservant la cohésion sociale entre les quartiers et les communes. C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération a défini ses ambitions et ses orientations en matière d'habitat et les a traduites dans le PLH 2015-2020 arrêté en avril 2016.

Au vu des enjeux dégagés par le diagnostic, le PLH fixe des ambitions prioritaires pour la période 2015-2020, qui doivent guider l'action conjointe de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et des communes, apporter des solutions concrètes aux besoins en logement de l'ensemble des habitants, tout en assurant un développement équilibré du territoire. Ces orientations traduisent une ambition renouvelée et conduisent à affirmer quatre grandes orientations stratégiques pour la politique locale de l'habitat en albigeois : piloter la politique locale de l'habitat, renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois, répondre aux besoins des plus vulnérables et répondre aux attentes de qualité en matière de cadre de vie.

En février 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a initié une aide communautaire pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété: le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- faciliter l'accession à la propriété au sein de l'agglomération au plus près des pôles d'emplois et de services ;
- fluidifier les parcours résidentiels des ménages ;
- inciter à la construction de logements neufs de qualité ;
- aider à l'amélioration des performances énergétiques des logem

Ainsi, le Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois permet de compléter le plan de financement des ménages en leur proposant un prêt à taux zéro sur 20 ans, complémentaire au prêt principal, et cumulable avec le Prêt à Taux Zéro de l'État (PTZ). Les montants maximum de prêt varient en fonction de la taille du ménage qui va occuper le logement : de 10 000€ pour une personne achetant seule à 40 000€ pour un ménage de quatre personnes ou plus. Début mai 2018, près de 70 ménages ont déjà pu bénéficier des conditions avantageuses du Prêt 1^{ère} Clef en Albigeois qui participent à l'attractivité résidentielle de du territoire et aux ambitions affichées par la collectivité dans le cadre du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 ». La communauté d'agglomération s'engage à soutenir 100 primo-accédants par an.

Pour sa part, la Région Occitanie est particulièrement attentive aux problématiques que rencontrent les populations, dont les jeunes, pour trouver un logement, dans un contexte bien souvent d'accroissement démographique et d'augmentation du prix des biens immobiliers ainsi que du foncier constructible.

C'est pourquoi, au titre de sa compétence en matière de soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat conférée par la loi Notre, et de sa politique de solidarité, la Région Occitanie participe à la nécessaire réponse quantitative et qualitative aux besoins en matière de

logements sociaux dans les territoires. Son intervention, sous forme de subventions aux organismes de l'habitat social principalement, mais également aux communes et aux CROUS, prend en compte les enjeux de transition énergétique et écologique, et d'inclusion des personnes en situation de handicap. La Région accompagne ainsi la production de logements sociaux locatifs, gérés par les organismes de l'habitat social, l'amélioration et la rénovation des logements locatifs des communes à vocation sociale, ou encore la production de logements étudiants et la création ou la réhabilitation de résidences sociales pour les jeunes en formation et insertion professionnelle.

- Objectifs de la mesure :

Poursuivre l'effort de production de logements locatifs sociaux pour tendre vers 180 logements par an

Encourager l'accession aidée à la propriété : le « Prêt 1ère Clef en Albigeois »

Aider à la rénovation du parc de logements privés

Dynamiser les cœurs de ville en favorisant la mutation des locaux commerciaux vacants en logements

- Contenu de la mesure :

Action en faveur du développement et de la qualification de l'offre de logements

Actions en faveur de la rénovation du parc de logement

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Tarn Habitat, communes

- Exemples de projets

- Poursuivre l'effort de production de logements locatifs sociaux pour tendre vers 180 logements par an

Le renforcement de la production locative sociale constitue un enjeu majeur du PLH 2015-2020 de l'Albigeois. La communauté d'agglomération fixe un objectif de production de 180 logements locatifs sociaux par an, soit 28% des objectifs globaux du PLH fixés à 650 logements par an (logements neufs ou rénovés). Cet objectif permet de respecter les obligations de l'article 55 de la loi SRU pour les communes assujetties, d'accompagner le développement résidentiel afin de ne pas creuser le déficit entre le nombre de résidences principales et le nombre de logements sociaux, tout en prenant en compte les recommandations du SCoT du Grand Albigeois au titre des solidarités territoriales.

Le diagnostic du PLH fait ressortir que plus de 72% des ménages demandeurs d'un logement locatif social disposent de ressources inférieures au plafond du PLAi (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Aussi, pour répondre aux besoins et pour diversifier le parc de logement, notamment en centre-bourg, la communauté d'agglomération a recentré son soutien financier à la réalisation des logements locatifs sociaux bénéficiant des dispositifs de conventionnement relatifs aux PLAi ordinaires et spécifiques.

La participation communautaire est versée aux opérateurs sociaux, sous la forme d'un montant forfaitaire plafonné à :

- 5 000 € par logement PLAi neuf ;
- 7 000 € par logement PLAi Acquisition-Amélioration.

- Aider à la rénovation du parc de logements privés

La réhabilitation du parc de logements existants fait partie intégrante des objectifs du PLH 2015-2020. En effet, dans le cadre de son PLH 2007-2012, prorogé en 2013, la communauté d'agglomération avait mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les « Quartiers d'Albi » et les « Centres bourgs ». Pour autant, et malgré ce dispositif achevé en 2015, il demeure sur le territoire albigeois des logements sans confort, à faibles performances énergétiques, voire indécents à indignes, ainsi que des logements peu adaptés à la perte de mobilité (notamment les personnes âgées et/ou en situation de handicap).

Dans ce contexte, pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a adhéré en février 2018 au dispositif mis en place par le Département du Tarn : le Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la rénovation du logement des propriétaires occupants.

Le PIG Départemental doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et très modestes avec pour principaux objectifs :

- l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la résorption de l'habitat indigne et dégradé.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient la mise en œuvre du PIG départemental par l'apport d'une subvention directe aux ménages bénéficiant des aides de l'ANAH plafonné à 1 000€ par ménage. Dans le cadre de ce dispositif, la communauté d'agglomération s'engage à soutenir 120 propriétaires par an.

- o Dynamiser les cœurs de ville en favorisant la mutation des locaux commerciaux vacants en logements

L'agglomération du Grand Albigeois soutient également la dynamisation des cœurs de villes en favorisant la mutation des locaux commerciaux vacants en logements. Cette action est notamment inscrite dans le contrat « Action cœur de ville » co-signé par la commune d'Albi, l'agglomération du Grand Albigeois, la Région Occitanie, l'Etat, la CCI et Action Logement.

Des études d'opportunité et pré-opérationnelles doivent être mises en place dès 2018-2019 pour permettre de réaliser un repérage des locaux et ensembles immobiliers concernées, d'étudier les montages juridiques et financiers adaptés à chaque ensemble immobilier en fonction des contraintes techniques et foncières.

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité

Objectif stratégique n°3-1 : Permettre un aménagement équilibré du territoire

Mesure opérationnelle n°3-1-2 : Développer les équipements de centralité participant à l'attractivité du territoire

- Contexte général :

Dans le cadre du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 », le Grand Albigeois se positionne comme un pôle d'attractivité majeur du département du Tarn et du nord-est toulousain dans son ensemble. Le renforcement des centralités d'agglomération participe de l'atteinte de cet objectif.

- Objectifs de la mesure :

Les équipements de centralité sont essentiels pour préserver l'attractivité de l'albigeois pour les habitants et l'organisation d'événements fédérateurs.

- Contenu de la mesure :

Agrandir, moderniser, optimiser les équipements sportifs et culturels structurants du territoire.

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Critères de sélection des projets :

Participation à l'attractivité du territoire

- Exemples de projets

○ **Projet Atlantis 2030**

Dans le cadre de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire la communauté d'agglomération de l'Albigeois gère deux équipements aquatiques. L'un d'eux est situé sur la commune de Saint-Juéry, il présente deux bassins dont un seul ouvert au public avec un bassin découvert 25 x 10 m durant les 3 mois d'été. L'autre, situé sur la commune d'Albi, est un espace aquatique ouvert toute l'année comprenant de nombreux bassins, et constitue la seule piscine de cette envergure sur le nord du département du Tarn.

La piscine d'agglomération Atlantis, inaugurée il y a près de 20 ans, devrait connaître dans les prochaines années d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement. Accueillant tous les ans de nombreux scolaires, les équipements aquatiques du Grand Albigeois offrent à de nombreuses personnes la possibilité de pratiquer une activité sportive aquatique à prix modéré.

A ce stade, il est notamment envisagé de créer un bassin extérieur dit de nage nordique, ainsi que de repenser les espaces de circulation (sec, mouillé, vestiaires...) au sein de l'établissement. Ce projet d'envergure devrait permettre à l'Albigeois de renforcer son attractivité en termes d'équipements sportifs d'envergure.

L'étude du projet est prévue pour 2019, avec une perspective de démarrage effectif de l'opération à compter de 2021 au regard des disponibilités financières.

○ **Aménagement de la base de loisirs de Pratgraussals**

La base de loisirs de Pratgraussals est un des poumons verts de la ville d'Albi. Elle est très utilisée par les familles pour venir y faire des activités ludiques mais aussi pour le sport (cours de tennis, parcours sportif, compétitions trail et de triathlon ...). Durant une semaine, début juillet, elle attire 60 000 touristes à l'occasion du festival de musique Pause Guitare qui y est un des festivals majeurs du sud-ouest. Enfin, elle accueille aussi beaucoup de manifestations (mariages, réunions, salons, concerts, ...) dans les 2 salles municipales qui s'y trouvent (la ferme et la salle des fêtes).

Avec la construction de la passerelle piétonne en encorbellement du pont SNCF, cette base de loisirs va être à deux pas de la Cathédrale Sainte Cécile et du centre historique classé au

patrimoine mondial. Cette proximité va permettre à la base de loisirs d'être une nouvelle porte d'entrée touristique de la ville. Les visiteurs pourront venir se garer à Pratgraussals et aller à pied visiter la ville, les bus de touristes qui auront déposé leurs occupants auprès du Grand Théâtre pourront venir les récupérer à Pratgraussals ou inversement, ...

Une réflexion d'ensemble a été menée sur le site de Pratgraussals pour lui faire prendre une nouvelle dimension, en intégrant bien entendu la création du parking multimodal prévu dans le dossier de la passerelle piétonne.

L'ancienne salle des fêtes a été démolie pour la remplacer par une salle événementielle qui a vocation à accueillir, en plus des activités de l'ancienne salle, des activités de tourisme d'affaires, notamment en ayant une capacité de 500 couverts assis. Un nouveau ponton pour les gabarres permettra d'aller au centre-historique en bateau, un aménagement de la base sera prévu pour moderniser les espaces, intégrer des activités de sport de glisse (snake line, skate, parc, ...) et avoir des conditions optimum pour le festival Pause Guitare.

- Rénovation de la piste d'athlétisme du Stadium, dont mise aux normes de l'éclairage (ville d'Albi)

Le complexe sportif située avenue Colonel Teyssier à Albi est le plus grand équipement sportif de la ville d'Albi avec notamment la Maison des Sports, le COSEC (qui comprend le gymnase principal de la ville et une salle dédiée à la gymnastique sportive), le stade Rigaud (dédié aux matchs de football), et le Stadium (composé d'un terrain synthétique, de 2 terrains d'entraînement, d'une aire de lancer de javelot, d'une piste d'entraînement de sprint et du terrain d'honneur où se dispute de grandes compétitions sportives : match de rugby du SCA, compétitions d'athlétisme, match internationaux de rugby à XIII, ...). La qualité de la piste d'athlétisme du stadium d'Albi a permis d'accueillir à plusieurs reprises et notamment en 2018, les championnats du France élite d'athlétisme. Cette piste est cependant vieillissante et il faut prévoir de la remplacer dans les 3 ans pour continuer cette dynamique en matière d'événements sportifs de haut niveau. Il convient également de mettre aux normes l'éclairage de la piste.

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité

Objectif stratégique n°3-1 : Permettre un aménagement équilibré du territoire

Mesure opérationnelle n°3-1-3 : Agir en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Contexte général :

Le territoire albigeois a depuis longtemps été identifié dans divers dispositifs relatifs à la politique de la ville. Au fil des années, cette politique partenariale a su fédérer des acteurs issus de multiples secteurs pour apporter des réponses aux habitants concernés.

Le Contrat de ville 2015-2020, en rassemblant ses partenaires, entend dans un contexte économique, social et environnemental complexe, relever le défi de stimuler la cohésion sociale, et le mieux vivre ensemble, de contribuer à redynamiser l'emploi et la formation, de revitaliser le cadre de vie, de faire émerger des activités économiques, de permettre aux habitants de se positionner comme acteurs incontournables et responsables des projets.

Dans le cadre de ces actions en faveur des quartiers prioritaires de la ville, l'Agglomération du Grand Albigeois souhaite attirer l'attention de la Région et du Département sur le besoin de rééquilibrage du contrat de ville : la mobilisation de l'ensemble des partenaires et des fonds de droit commun est nécessaire pour permettre une intervention efficace des collectivités.

Parallèlement, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Albi et Tarn Habitat souhaitent que le projet de rénovation urbaine « Cantepau demain », de par son intérêt au niveau régional, son ambition politique et son ampleur opérationnelle, soit l'objet d'une mobilisation marquée des moyens régionaux permettant d'affirmer une volonté commune d'intervention et de concrétiser le partenariat noué autour de ce projet dans sa mise en œuvre.

Enfin, le Grand Albigeois soutient les démarches entreprises auprès de l'Europe pour que le fonds de cohésion alimentant notamment les FEDER et FSE à destination des collectivités locales soit maintenu à un niveau suffisant pour soutenir les projets locaux s'inscrivant dans les objectifs européens.

- Objectifs de la mesure :

Le territoire albigeois compte 3 quartiers politiques de la ville et un quartier en veille active. Si des politiques publiques de droit commun sont mobilisées, comme partout, sur ces quartiers, des investissements spécifiques ont vocation à y améliorer le cadre de vie.

- Contenu de la mesure :

Des projets de réhabilitation des QPV

Un projet ANRU d'ampleur autour du quartier de Cantepau : « Cantepau demain »

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Localisations spécifiques éventuelles : QPV

- Exemples de projets

- Projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU - quartier d'intérêt régional)

Dans le cadre du projet global « Cantepau demain », inscrit au NPRU, portant sur le renouvellement urbain du quartier Cantepau d'Albi, reconnu comme quartier prioritaire de la politique de la ville d'intérêt régional, une réorganisation générale du quartier est prévue, intégrant une intervention sur les voiries, les espaces publics, les bâtiments de logement et les équipements.

La convention de Renouvellement Urbain 2019-2024 du quartier de Cantepau est en cours d'élaboration dans la perspective d'une signature à l'été 2019.

- Restructuration de la zone commerciale Cantepau

La réhabilitation des franges du quartier Cantepau, et notamment de la zone d'activité adjacente,

constitue un enjeu important, notamment dans le cadre du projet global « Cantepau demain ». Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la stratégie régionale de reconquête des friches industrielles et commerciales.

o Actions en faveur du développement du FABLAB en QPV

Le FabLab associatif albigeois – AlbiLab – installé au cœur du parc technopolitain InnoProd déploie des activités d'animations dans les différents quartiers de la ville d'Albi (en priorité des activités dédiées à la sensibilisation au numérique) mais également des communes qui composent l'agglomération (notamment avec le Repair'Café). Ces actions vont se poursuivre à l'avenir.

En parallèle, le FabLab souhaite se positionner au plus près des publics cibles des quartiers prioritaires de la ville en s'implantant au sein de ces quartiers afin de créer une dynamique *in situ* et de pallier aux freins rencontrés par certains publics cibles pour accéder à ce type d'activité.

- o Programme de la rénovation des bâtiments publics en quartiers prioritaires de la ville d'Albi
 - Poursuite des programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires (Lapanouse: école Herriot isolation thermique du bâtiment C).
 - Plan de rénovation thermique des crèches pour la Maison de la petite enfance et de la famille à Lapanouse, la Crèche Mosaïque de Cantepau...
 - Programmes pluriannuels de rénovation des maisons de quartier (maison de quartier de Rayssac-Veyrières, de Lapanouse, de Cantepau, Espace associatif St Exupéry...).

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Comité de suivi ANRU

Contrat de ville de l'Albigeois

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques

FEDER, FSE

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité

Objectif stratégique n°3-2 : Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics

Mesure opérationnelle n°3-2-1 : Développer et valoriser les bourg-centres et les communes rurales de l'agglomération

- Contexte général :

Fin juillet 2018, 7 communes du Grand Albigeois ont fait part de leur intention de s'inscrire dans le dispositif Bourg Centre auprès de la Région (Arthès, Castelnau-de-Lévis, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Saint-Juéry, Puygouzon). Les contrats Bourg Centre qui pourraient émaner de ces candidatures seront annexés au présent Contrat Territorial du Grand Albigeois au fur et à mesure de leur formalisation. Pour la période 2019-2021, que les communes concernées par ce dispositif régional finalisent ou non un contrat « Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée », les projets de revitalisation des communes pôles de service intermédiaire ou de proximité de l'Albigeois ont vocation à s'inscrire dans le Contrat Territorial du Grand Albigeois dans la mesure où ils participent aux objectifs du projet de territoire « Grand Albigeois CAP 2030 » et ceux des partenaires du contrat.

- Objectifs de la mesure :

Dynamiser les bourg-centres et les communes rurales de l'agglomération

- Contenu de la mesure :

Revitaliser les bourg-centres
Mettre en valeur le patrimoine urbain
Requalifier les espaces publics

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Localisations spécifiques éventuelles :

Communes inscrites dans le dispositif régional Bourg Centre
Communes de moins de 3 000 habitants

- Exemples de projets

Parmi les projets envisagés dans le cadre de ces candidatures au dispositif Bourg Centre, certains répondent à des enjeux d'aménagement des espaces publics, de valorisation du centre bourg (renforcement des centralités commerciales, programme de rénovation des façades...), de développement des cheminements doux dans une logique de revitalisation des centre-bourgs, de création d'équipements structurants (ou encore de lieux associatifs et mutualisés).

- Cambon d'Albi : restructuration de la place piétonne attenante à la salle des fêtes, restructuration de la zone de l'ancien groupement scolaire
- Carlus : création de cheminements doux et d'abris randonneurs
- Cunac : 2nde tranche de l'aménagement du centre bourg
- Marssac-sur-Tarn : restructuration du mobilier urbain pour faciliter les mobilités piétonnes en centre bourg, densification des liaisons entre le centre bourg et les quartiers périphériques
- Saliès : valorisation de l'entrée de bourg
- Saint Juéry : restructuration du centre urbain, sécurisation des arrêts de transports collectifs aux abords du collège de Saint-Juéry, redéfinition de la place Emile Albet
- Le Séquestre : densification des liaisons entre le cœur de village et l'espace économique
- Puygouzon : réaménagement de la place de la mairie
- Terssac : aménagement du centre bourg

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité**Objectif stratégique n°3-2 : Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics****Mesure opérationnelle n°3-2-2 : Favoriser la vitalité du territoire****- Contexte général :**

La qualité de vie en Albigeois se mesure également en termes de disponibilité des services sur le territoire : infrastructures sportives, local associatif, salle des fêtes, lieux d'accueil petite enfance, cabinets médicaux ...

A noter par ailleurs que l'Agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de projets en faveur du développement des e-services et des applications citoyennes. Le site internet de la collectivité permet déjà aux usagers d'ouvrir un compte personnalisé facilitant l'accès à certains services. Le réseau des médiathèques de l'albigeois propose également à ses usagers des ateliers numériques (« Baba du web ») afin de familiariser le plus grand nombre aux usages du numérique. De même des actions en faveur de l'aménagement numérique des médiathèques sont envisagées : l'objectif poursuivi est un réaménagement de l'offre de services numériques (équipements, services et animations) dans les médiathèques du Grand Albigeois. Le Projet Culturel et Scientifique (PCS) du réseau des médiathèques de l'Albigeois développe enfin un volet numérique ambitieux pour élargir les publics du réseau et répondre aux nouveaux usages culturels. Il s'agira de faire du numérique un levier d'innovation culturelle et d'intégration sociale, et de proposer des services en adéquation avec les pratiques du public. Des actions spécifiques pourraient être développées dans le cadre de la mise en œuvre du PCS : développement des accès numériques à distance, déploiement d'espaces numériques au sein des médiathèques, développement des ateliers et conférences numériques, consolidation de la médiation numérique...

Enfin, consciente que le numérique est un maillon essentiel du développement touristique d'un territoire, la ville d'Albi a décidé de mettre en œuvre un projet numérique autour d'un modèle de ville intelligente adapté à sa taille. Ce projet, qui intègre déjà le déploiement de points d'accès WIFI et le paiement en ligne parmi les services proposés sur le site de la ville d'Albi, va se concrétiser par le lancement d'une application mobile sur smartphones et tablettes offrant de nombreux services, la mise en place d'un Open Agenda, voire un Urban game.

- Objectifs de la mesure :

Dynamiser le cœur et les bourg-centres de l'agglomération

- Contenu de la mesure :

Créer ou réhabiliter des lieux de vie collectifs (lieux associatifs ou mutualisés) et des infrastructures sportives au niveau local

Favoriser l'aménagement numérique du territoire et le développement des e-services

- Maîtres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Exemples de projets

- Infrastructures sportives de dimension locale ou territoriale
 - Puygouzon : rénovation du gymnase
 - Saint Juéry : création d'un city-stade et d'un parcours de santé
 - Terssac : réhabilitation de la salle multi-sport et création d'un terrain de tennis
 - Castelnaud-de-Levis : création d'un city stade
 - Marsnac-sur-Tarn : construction d'un bâtiment pour reloger les vestiaires du stade Désiré Gach et le club house du club de foot
- Développement de lieux de vie associatifs ou mutualisés
 - Carlus : extension de la salle socio-culturelle pour loger des associations et créer une scène de spectacle
 - Cunac : création d'un lieu associatif
 - Rouffiac : extension de la salle associative

- Projets relatifs la thématique de la santé et de l'accompagnement des personnes en situation de dépendance :

- pour encourager le regroupement des praticiens de sante

Arthès et Puygouzon : création de maisons de santé

Lescure d'Albigeois : adaptation d'une salle communale pour en faire un lieu d'accueil de jour pour la maison de retraite

- pour favoriser le bien vieillir en albigeois

Arthès : création d'une maison de retraite

- pour développer des actions de promotion de la santé

Développement des modes de déplacements doux (pistes cyclables, cours de vélo, schéma directeur piéton...)

Cours d'aquagym pour les seniors ou les personnes atteintes d'obésité

Promotion des circuits courts alimentaires

Parcours de santé ...

- Projet de dynamisation culturelle de l'Albigeois

Le réseau des médiathèques de l'Albigeois organise régulièrement des expositions et ensembles de manifestations culturelles autour de thématiques. En 2018, une exposition d'ampleur a été ainsi consacrée à l'œuvre de Man Ray, reconnu comme l'un des plus grands photographes du monde.

Enjeu n°3 : Conforter un cadre de vie marqueur de qualité et d'attractivité**Objectif stratégique n°3-2 : Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics****Mesure opérationnelle n°3-2-3 : Rénover les bâtiments accueillant du public****- Contexte général :**

Dans le cadre de leurs Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) respectifs, communes et Agglomération de l'Albigeois portent un programme annuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public afin de rendre accessible à tous ces équipements.

Communes et Agglomération de l'Albigeois portent un programme annuel de rénovation énergétique des établissements recevant du public afin d'agir en faveur de la transition énergétique.

- Objectifs de la mesure :

Contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Réduction de l'empreinte environnementale et développement de la sobriété énergétique.

- Contenu de la mesure :

Travaux de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des ERP

- Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois, communes

- Critères de sélection des projets :

Mise en accessibilité : conformité à la réglementation relative à la mise en accessibilité des ERP.

Rénovation énergétique : travaux permettant une économie dans la consommation énergétique du bâtiment d'au moins 30% et atteinte au minima de la classe énergétique C.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2019-2021 :
2019-2021**- Exemples de projets**

- o Mise en accessibilité
- Agglomération : espace aquatique Atlantis, parking des Temps Modernes, médiathèque Pierre Amalric
- Albi : programme de mise en accessibilité des ERP
- Arthès : mairie
- Cambon d'Albi : salle des fêtes
- Carlus : mairie
- Castelnau-de-Lévis : différents bâtiment communaux (garderie, toilettes publiques...)
- Dénat : salle des fêtes
- Fréjairolles : salle polyvalente
- Marssac-sur-Tarn : cantine scolaire
- Puygouzon : salle des fêtes
- Rouffiac : mairie
- Saliès : mairie, cantine scolaire
- o Rénovation énergétique
- Agglomération : espace aquatique Atlantis, programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires
- Albi : programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics d'Albi notamment les écoles
- Arthès : programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Cambon d'Albi : salle des fêtes
- Carlus : mairie
- Castelnau-de-Lévis : groupe scolaire

- Cunac : école
- Fréjairolles : salle polyvalente
- Lescure d'Albigeois : programme de rénovation énergétique de bâtiments publics (école, mairie, salle communale)
- Marssac-sur-Tarn : cantine scolaire, salle polyvalente
- Puygouzon : programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Rouffiac : mairie
- Saint Juéry : programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux
- Saliès : programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes)

ANNEXE 2

LISTE A CARACTERE INDICATIF DES PROJETS QUI ONT POTENTIELLEMENT VOCATION A ETRE EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS SUR LA PERIODE 2018/2021 SELON LA GOUVERNANCE DEFINIE A L'ARTICLE 10 DU PRESENT CONTRAT , SOUS RESERVE DE LEUR ELIGIBILITE AUX DISPOSITIFS D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES DIFFERENTS PARTENAIRES COFINANCEURS ET DE LEUR INSTRUCTION PAR LES SERVICES CONCERNES

CONTRAT TERRITORIAL Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018/2021 Territoire du Grand Albigeois

Légende avec code couleur :

Projets relevant du CPER 2015-2020
Autres Projets



Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	titre indicatif	Phasag SLOW projet			
						0 1 8	0 1 9	0 2 0	0 2 1
ENJEU STRATEGIQUE N°1 : RENFORCER L'ALBIGEOIS COMME POLE D'EQUILIBRE ET PLACE DE REFERENCE REGIONALE									
Aménagement de zones d'activité	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-1		Grand Albigeois	Aménagement et extension ZIR Innoprod			X	X
					Requalification des zones d'activités	X	X	X	X
Qualification de l'immobilier collectif d'entreprise	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-1	Albi	Grand Albigeois	Extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd : 6 000 000€		X	X	
					Etude de préfiguration d'un Tiers Lieux en Albigeois, implantation le cas échéant			X	X
Réhabilitation de commerces de proximité dans des communes de moins de 3 000 habitants	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-2	Communes de moins de 3 000 habitants	Communes			X	X	X
Transformation numérique des entreprises de commerce et d'artisanat de proximité	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-2		Grand Albigeois	200 000€		X	X	X
Construction d'une nouvelle cuisine centrale favorisant les filières courtes	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-2	Albi	Albi	7 000 000€		X	X	
Plan Start Up +	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-3		Grand Albigeois	170 000€	X	X	X	X
Innovation touristique	Renforcer l'attractivité économique de l'Albigeois	1-1-3		Grand Albigeois, Albi			X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du			
						2018	2019	2020	2021
Bâtiment A et bât de la Garde	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-1	Albi	Syndicat Mixte	1 935 600				
Campus Albi bât A et bât de la Garde, Campus Albi bât Verdier et bât administratif ; bât. sciences sociales et salles mutualisées	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-1	Albi	Syndicat Mixte	7 920 540 €	X	X	X	
Campus Albi isolation thermique	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-1	Albi	Syndicat Mixte	840 000€	X	X		
Bâtiment de TP partagé (EMAC)	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-1	Albi	EMAC	2 400 000 €	X			
Plateau technique CARSOCOMP	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-1	Albi	EMAC	997 600€	X			
Formation numérique	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-2		Grand Albigeois	90 000€ / an		X	X	X
Aide à l'installation et au recrutement des salariés clés	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-2	Albi	Grand Albigeois	30 000€/an	X	X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Projet			
						2018	2019	2020	2021
Transmission reprise des entreprises artisanales	Favoriser l'adéquation entre l'offre économique et de formation et les besoins du territoire	1-2-2		Grand Albigeois, CMA					
Restauration du Pont Vieux	Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception	1-3-1	Albi	Grand Albigeois	3 300 00 0€	X	X	X	X
Programme de restauration des monuments et éléments d'art	Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception	1-3-1		Communes	Saint Salvy : 96 000€ Théâtre des Lices : 14 000€		X	X	X
Aménagements urbains du cœur d'agglomération, périmètre Grand Site Occitanie	Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception	1-3-1	Albi	Grand Albigeois	Rue des Pénitents : 230 000€ Place du Calvaire : 581 000€		X	X	X
Etude urbaine relative au réaménagement du quartier de la gare Albi Ville	Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception	3-2-1	Albi	Albi					X
ENJEU STRATEGIQUE N°2 : FAVORISER TOUTES LES ENERGIES POSITIVES									
Etudes et projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-Ville	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-1	Albi	Grand Albigeois	5 000 00 0€	X	X	X	X
Mise en œuvre du schéma directeur cyclable communautaire	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-1		Grand Albigeois	1 400 00 0€	X	X	X	X
Développement d'infrastructures dédiées aux services vélo	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-1		Grand Albigeois		X	X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	2	2	2	2
						0	0	0	0
						1	1	2	2
						8	9	0	1
Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur piéton	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-2		Grand Albigeois			X	X	X
Aménagements de sécurité RN88 à Lescure d'Albigeois	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-2		Grand Albigeois et partenaires	9 700 00 0€	X	X	X	X
Etude relative à l'implantation d'un 4 ^{ème} ouvrage de franchissement du Tarn	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-2		Grand Albigeois	200 000€	X	X	X	
Aménagements de la RD 612	Soutenir les mobilités et intermodalités efficaces et durables	2-1-2		Grand Albigeois et partenaires	3 300 00 0€	X	X	X	X
Actions en faveur de la biodiversité	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-1		Grand Albigeois et communes		X	X	X	X
Optimisation des capacités de traitement des eaux	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-1		Grand Albigeois	2 685 00 0€		X		
Travaux de confortement des berges du Tarn	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-1		Grand Albigeois	97 040€		X	X	X
Injection de biogaz par la station d'épuration Albi Madeleine	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-2		Grand Albigeois	1 133 000€		X		
Rénovation du centre technique communautaire à LEBON et création d'une extension	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-2	Albi	Grand Albigeois et partenaires	9 400 000€	X	X	X	X
Installation géothermique pour le CLAE de Cunac	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-2	Cunac	Cunac	124 820€	X			
Installation de production photovoltaïque en autoconsommation	Agir en faveur de la transition énergétique et écologique	2-2-2	Saliès	Salès	615 068€	X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Phasage du projet			
					1	2	3	4
Construction d'une stratégie de réemploi	Promouvoir le développement d'une économie circulaire	2-3-1		Grand Albigeois			X	X
Création d'une plateforme d'échange de matériaux de construction	Promouvoir le développement d'une économie circulaire	2-3-1		Grand Albigeois	X	X	X	
Démarche d'écologie industrielle et territoriale, notamment dans les zones d'activité	Promouvoir le développement d'une économie circulaire	2-3-1		Grand Albigeois		X		
Etude de la collecte séparée et de la valorisation des biodéchets	Promouvoir le développement d'une économie circulaire	2-3-1		Grand Albigeois	X	X	X	X
Investissements nécessaires à la mise en place d'une tarification incitative et/ou d'une redevance spéciale (en fonction des conclusions des études d'opportunité préalables)	Promouvoir le développement d'une économie circulaire	2-3-1		Grand Albigeois		X	X	X
ENJEU STRATEGIQUE N°3 : CONFORTER UN CADRE DE VIE MARQUEUR DE QUALITE ET D'ATTRACTIVITE								
Production de logements sociaux	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-1		Grand Albigeois, communes, Tarn Habitat		X	X	X
Actions en faveur de la rénovation du parc privé	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-1		Grand Albigeois, communes, partenaires		X	X	X
Actions de dynamisation des cœurs de ville : mutation des commerces vacants en logement	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-1		Grand Albigeois, communes, partenaires			X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Phasage du projet				
					1	2	3	4	
Atlantis 2030	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-2		Grand Albigeois	4-6 000 000 €				X
Rénovation de la piste d'athlétisme du stadium d'Albi (dont rénovation de l'éclairage)	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-2		Albi			X	X	
Aménagement de la base de loisirs de Pratgraussals	Développer l'attractivité culturelle et touristique d'un patrimoine d'exception	1-3-1	Albi	Albi	7 800 000€		X	X	X
Projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU - quartier d'intérêt régional)	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-3	Albi	Grand Albigeois, Albi, Tarn Habitat	1 845 000€			X	X
Restructuration de la zone commerciale de Cantepau	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-3	Albi	Grand Albigeois	865 000 €			X	X
Actions en faveur du développement du FABLAB en QPV	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-3		Grand Albigeois					
Programme de la rénovation des bâtiments publics en QPV	Permettre un aménagement équilibré du territoire	3-1-3	Albi	Albi		X	X	X	X
Aménagement urbain des communes rurales et centres bourg	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Terssac Salies Saint-Juéry Cunac	Grand Albigeois	1 000 000€ 900 000 € 2 200 000€ 400 000 €	X	X	X	X
Sécurisation des arrêts de transports collectifs aux abords du collège de Saint-Juéry	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Saint-Juéry	Grand Albigeois	150 000 €		X		

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	projet			
						2018	2019	2020	2021
Restructuration de la place piétonne attenante à la salle des fêtes de Cambon d'Albi	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Cambon d'Albi	Cambon d'Albi	40 000€	X			
Restructuration de la zone de l'ancien groupement scolaire de Cambon d'Albi	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Cambon d'Albi	Cambon d'Albi					
Restructuration du mobilier urbain pour faciliter les mobilités piétonnes en centre bourg de Marssac-sur-Tarn	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Marssac-sur-Tarn	Marssac-sur-Tarn			X		
Redéfinition de la place Emile Albet de Saint-Juéry	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Saint-Juéry	Saint-Juéry, Tarn Habitat					
Réaménagement de la place de la mairie de Puygouzon	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Puygouzon	Puygouzon			X		
Densification des liaisons entre cœur de bourg et espaces périphériques	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn...	Grand Albigeois		X	X	X	X
Création de cheminements doux et d'abris randonneurs à Carlus	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-1	Carlus	Carlus	102 000 €		X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
						2018	2019	2020	2021
Extension de la salle socio-culturelle de Carlus	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-2	Carlus	Carlus	200 000€			X	X
Infrastructures sportives de dimension locale	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-2		Communes		X	X	X	X
Actions numériques du réseau des médiathèques	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-2		Grand Albigeois		X	X	X	X
Projet numérique de territoire de la ville d'Albi	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-2	Albi	Albi		X	X	X	X
Exposition temporaire « Man Ray vues de l'esprit »	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-2		Grand albigeois	53 000€		X		
Programme de mise en accessibilité des ERP	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-3		Grand Albigeois, communes		X	X	X	X
Programme de rénovation énergétique des ERP	Développer des espaces de qualité, adaptés et accessibles pour tous les publics	3-2-3		Grand Albigeois, communes		X	X	X	X

ANNEXE 3

MODELE DE CONVENTION EPCI/REGION DE COFINANCEMENT DE L'ACTION ECONOMIQUE

Entre : La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA ET
« EPCI », représenté par

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1511-3 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017- 2021,

Vu la délibération n°XXX de l'organe délibérant de XXX en matière d'immobilier d'entreprise

Vu la délibération du conseil régional n° CP/2017-DEC/09.18 du 15 décembre 2017 adoptant les règles de cofinancement de la Région Occitanie avec les EPCI en matière d'immobilier d'entreprise

REGIMES D'AIDES (en fonction des dispositifs retenus dans la partie « littéraire » du volet économique

Vu la délibération de la Région Occitanie du

Vu la délibération de EPCI du

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Selon l'article L1511-2 du CGCT le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région Occitanie. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région Occitanie, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région Occitanie.

Aussi, dans la suite de l'adoption du SRDE2I, la Région Occitanie a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs la Région Occitanie a lancé différents Appels à projets.

D'autre part, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en

matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région Occitanie peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie a adopté par délibération en décembre 2017 des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Ainsi la présente convention a pour objectif :

- de définir les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et « EPCI »
- de définir les modalités de cofinancement des régimes d'aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie

Article 1 - Aides à l'immobilier d'entreprises

Conformément aux dispositions de l'article L.1511-3 du CGCT confiant aux EPCI et communes la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise « EPCI » a adopté le XX/XX un dispositif annexé à la présente convention.

La Région Occitanie s'engage à contribuer au financement de ce dispositif dans le respect des règles d'intervention qu'elle s'est fixée et annexées à la convention.

L'instruction de la demande de participation de la Région Occitanie aux aides définies par l'EPCI est assurée par les services de la Région Occitanie. La décision d'octroi est prise par la Commission Permanente de la Région Occitanie et ce postérieurement à la décision d'octroi votée par l'organe délibérant de « EPCI ».

Article 2 – Aides aux entreprises

« EPCI » décide de contribuer au financement des dispositifs suivants :

- Dispositif XX
- Dispositif XX

Il interviendra en complément des dispositifs votés par la Région Occitanie et annexés à la présente convention et conformément aux règles définies par délibération de l'organe délibérant de « EPCI » du XX/XX/XX et annexées à la présente convention.

L'instruction de la demande de participation de « EPCI » aux aides définies par la Région Occitanie est assurée par les services de « EPCI ». La décision d'octroi est prise par

l'organe délibérant de « EPCI » et ce postérieurement à la décision d'octroi votée en Commission Permanente du Conseil Régional.

Article 3 - Durée de la Convention :

La présente convention est conclue pour la durée du SRDE2I et arrivera à échéance au 31 décembre 2021.